



RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE

2022 – 2023



INTRODUCTION / PRÉAMBULE

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant sur l'engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle 2 » a introduit pour les collectivités de plus de 50 000 habitants l'obligation de présenter un rapport sur leur situation en matière de développement durable préalablement au débat d'orientation budgétaire.

Le rapport doit également prendre en compte les cinq finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L.110-1 du Code de l'environnement depuis la loi Grenelle 2, à savoir :

- la lutte contre le changement climatique
- la préservation de la biodiversité
- l'épanouissement de tous les êtres humains
- la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations
- une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Ce rapport comporte :

- les actions de la Ville et de l'Agglomération de La Roche-sur-Yon sur la période de septembre 2022 à août 2023
- un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, des orientations et des programmes mis en œuvre sur le territoire.

En parallèle, et pour répondre aux enjeux climatiques et d'épuisement des ressources, 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) ont été formulés à l'échelon mondial et national. Il s'agit de mettre en œuvre l'accord de Paris issu de la COP 21 et de répondre aux questions d'inégalité économique et de réduction de la pauvreté, d'accès à l'emploi, d'innovations, de consommation responsable, de justice et de paix car c'est ainsi que nous léguerons un monde meilleur aux générations futures.

Universels et interconnectés, ces objectifs constituent un cadre de référence pour agir, des outils de sensibilisation sur la responsabilité des entreprises, une source d'opportunités économiques et un levier de collaboration multi acteurs.



Vous retrouverez donc ces items tout au long de ce rapport, afin de faire le lien entre les actions réalisées par les deux collectivités et les ODD.

Vous retrouverez aussi tout au long de ce rapport 4 pictogrammes dont voici la signification :

LOI



OBJECTIFS à atteindre



PCAET



INDICATEURS



I. LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	4
A. LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)	4
B. CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIAL.....	6
C. LES ECONOMIES D'ENERGIE	7
D. RECOURS AUX ENERGIES RENOUVELABLES.....	11
E. LA MOBILITE DURABLE.....	13
F. L'HABITAT DURABLE – LE NOUVEAU PLH 2023-2028	18
II. PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES	21
A. PROTECTION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE TERRESTRES.....	21
B. ACCES A L'EAU SALUBRE ET L'ASSAINISSEMENT	26
C. L'URBANISME DURABLE	28
D. LUTTE CONTRE LES ILOTS DE CHALEURS : ETATS DES LIEUX DES COURS D'ECOLES POUR DESIMPERMEABILISATION ET RENATURATION.....	30
III. L'ÉPANOUISSSEMENT DE TOUS LES ÉTRES HUMAINS ET LE BIEN-ÊTRE DE TOUS LES HABITANTS	31
A. LE MIEUX-VIVRE ENSEMBLE.....	31
B. ACCES A LA SANTE	32
C. LES ASSISES DE QUARTIERS.....	34
IV. LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET GÉNÉRATIONS - SOLIDARITÉ, PARTAGE, CITOYENNETÉ	36
A. SCHEMA GERONTOLOGIQUE	36
B. ÉRADICATION DE LA PAUVRETE : LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE – LE SLIME +.....	36
C. SCHEMA DE LA TRANQUILITE PUBLIQUE.....	37
D. FORMATION SENSIBILISATION A L'EGALITE GENRE HOMME/ FEMME OU FILLE/GARÇON : FORMATION DANS LES ECOLES.....	38
E. L'INSERTION	38
F. LES RELATIONS INTERNATIONALES	41
V. UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES – ÉCONOMIE RESPONSABLE.....	42
A. LA GESTION DES DECHETS DES MENAGES	42
B. BILAN ANNUEL DE LA STRATEGIE NUMERIQUE RESPONSABLE.....	43
C. PARC AUTOMOBILE DE LA COLLECTIVITE	43
D. LE REEMPLOI ET RECYCLAGE DES MATERIAUX DE VOIRIE.....	44
E. LA RECYCLERIE	45
F. PROGRAMME ALIMENTAIRE TERRITORIALE	45
G. LE CENTRE MUNICIPAL DE RESTAURATION (CMR):	47
H. LES HALLES EN CUISINE	48
I. POLITIQUE D'ACHAT DURABLE.....	48
J. TERRITOIRES D'INDUSTRIE.....	49
K. LE REGLEMENT LOCAL PUBLICITE - RLP.....	49
VI. EN SYNTHÈSE.....	51

I. LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



A. Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)



La **loi de transition énergétique pour la croissance verte** publiée le 17 août 2015, place les intercommunalités au cœur de la politique climat-air-énergie en les nommant coordonnatrices de la transition énergétique.

1. Lancement

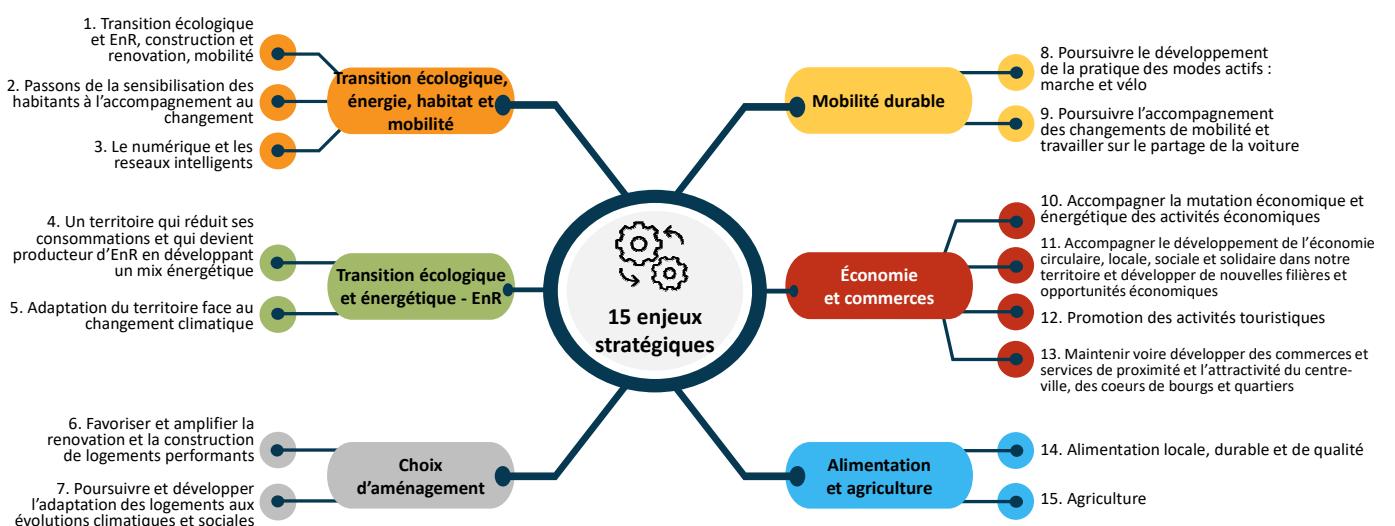
La Roche-sur-Yon Agglomération (intercommunalités de plus de 20 000 habitants) décide en juillet 2018 d'élaborer son PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), programme local de développement durable permettant ainsi de répondre à l'obligation légal qui vise à :

- Atténuer l'impact du territoire sur le climat, en diminuant les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES),
- Maîtriser la consommation d'énergie et développer les énergies renouvelables,
- Intégrer les enjeux de la qualité de l'air,
- Adapter le territoire face aux effets du changement climatique qui ne pourront pas être évités.



2. Concertation : diagnostic et stratégie

La concertations de tous les acteurs (élus, partenaires extérieurs, entreprises, associations et habitants) depuis fin 2018, puis la mise à jour des données du diagnostic du territoire (en intégrant les données jusqu'en 2016 et non plus 2014) jusqu'à mi 2020 a permis d'établir un diagnostic et une stratégie.



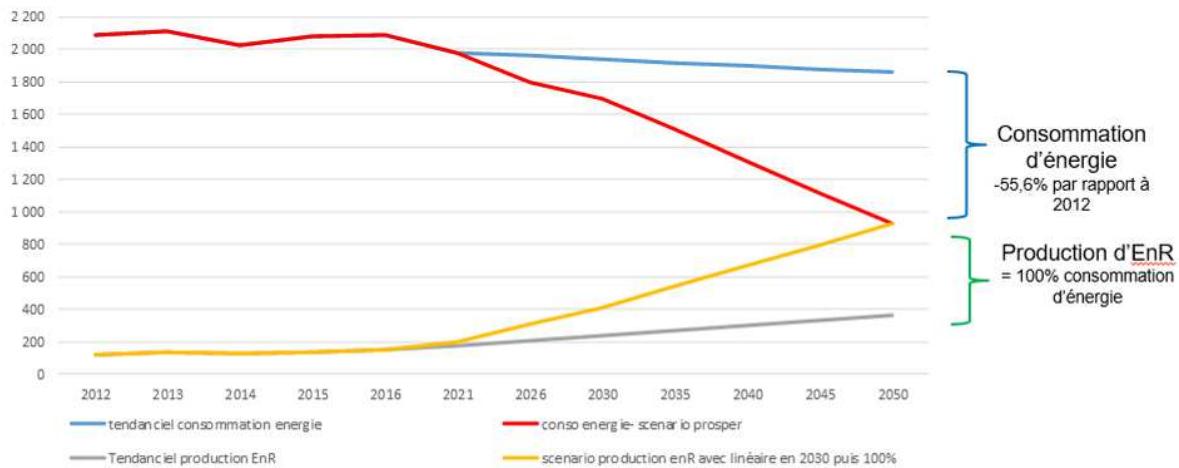
3. Objectifs 2050

Les **objectifs 2030 et 2050** pour contribuer à la limitation des changements climatiques et au respect de l'accord de Paris ont été arrêtés en comité de Pilotage courant 2020. Les objectifs très ambitieux, à atteindre pour 2050 sont en premier lieu nationaux. Ils ont été repris au niveau de notre collectivité et se resument ainsi :



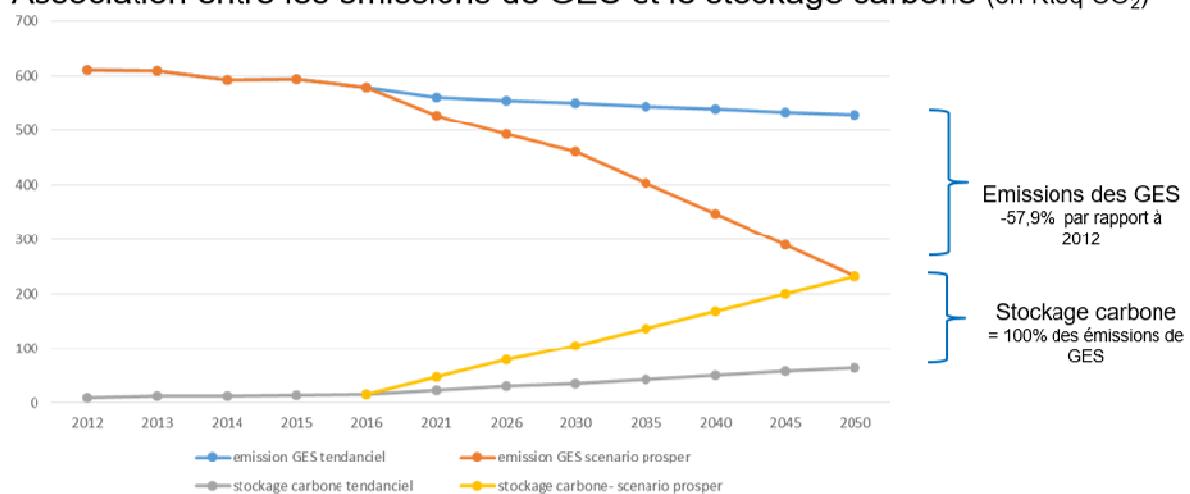
❖ Une production d'énergie 100% renouvelable

Association entre la consommation d'énergie et la production d'EnR (GWh)



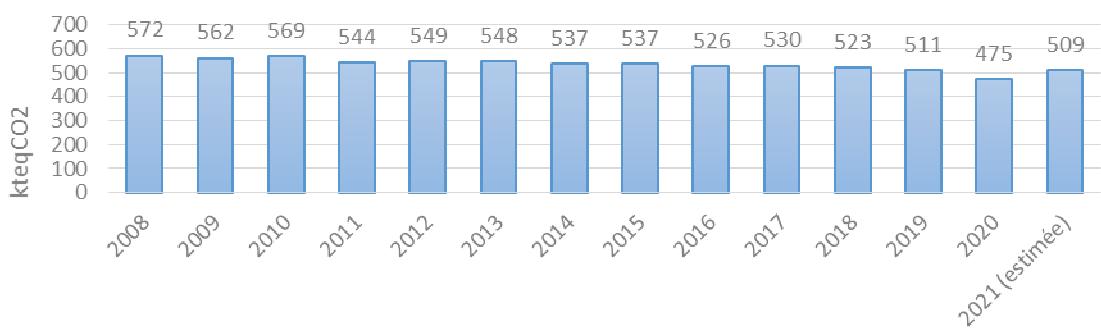
❖ La neutralité carbone

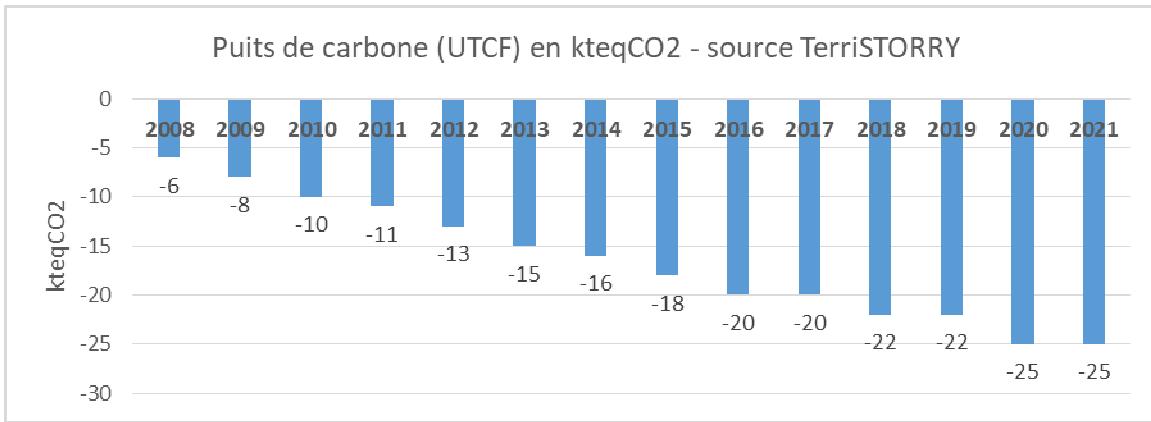
Association entre les émissions de GES et le stockage carbone (en Kteq CO₂)



- Evolution 2008 - 2021 des émissions de gaz à effet de serre et des puits de carbone (en kteqCO₂) sur le territoire de la Roche-sur-Yon Agglomération. (Source: TerriSTORY)

Emissions de gaz à effet de serre (en kteqCO₂) sur le territoire de
La Roche-sur-Yon Agglomération





Sources :

- Producteur des données : [Air Pays de la Loire - BASEMIS](#)
- Producteur de l'indicateur : [TEO](#)

Une diminution des émissions des GES plus forte en 2020 est due à la période COVID avec le confinement et l'arrêt de toute activité pendant plusieurs semaines. Les données 2021 affichent des valeurs relativement conformes aux objectifs fixés dans le PCAET.

4. Adoption



Après concertation des instances réglementaires fin 2021 puis du public début 2022, le PCAET a été adopté définitivement en **Conseil d'Agglomération 29 septembre 2022** pour une durée de 6 ans, soit jusqu'en 2028. Il concerne l'ensemble des habitants et des acteurs du territoire et comporte 55 fiches actions (actualisées par les directions pilotes au printemps 2022) dont certaines sont déjà opérationnelles.

La mise en œuvre va donc permettre d'engager de nouvelles actions dont les indicateurs de suivi seront repris en partie dans ce Rapport Développement Durable. Un bilan intermédiaire à 3 ans, permettra d'évaluer le respect de la trajectoire pour atteindre les objectifs fixés.

5. Plan d'action

Le plan d'actions est également complété par un tableau d'évaluation et de suivi reprenant les actions et les indicateurs en lien. L'évaluation et le suivi seront réalisés tout au long de la mise en œuvre du projet afin de suivre son avancement. Le suivi s'appuiera sur le renseignement d'indicateurs qui viennent alimenter de tableaux de bord. Il sera réalisé en interne, avec l'aide des directions en charge de leurs actions respectives.

B. Contrat d'Objectif Territorial



Dans un contexte général de lutte contre le changement climatique et dans la continuité du PCAET qui vient d'être approuvé, la collectivité vient de s'engager en partenariat avec l'ADEME dans une démarche de **labelisation Territoire Engagé Transition Ecologique** avec ses 2 référentiels : le 1^{er} portant sur les thématiques Climat Air Energie et le 2^{ème} sur l'Economie Circulaire ».

L'ADEME propose ici un outil opérationnel structurant qui facilite la mise en œuvre d'une politique climat-air-énergie et économie circulaire performante.

Pour réaliser au mieux cette démarche, un chargé de mission a été recruté pour assurer l'animation technique, le pilotage et la gouvernance du projet.

L'obtention de ces labels permettra d'agir pour plus de durabilité et d'attractivité et sera aussi un moyen pour la collectivité de valoriser son engagement et sa progression auprès des citoyens selon les thématiques suivantes :

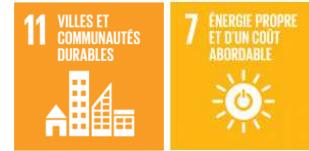
- Energies renouvelables et de récupération
- Mobilité durable

- Consommation responsable
- Réduction et valorisation des déchets
- Performance énergétique des bâtiments
- Préservation de la biodiversité / des milieux

C. Les économies d'énergie



La Loi de transition énergétique donne comme objectif une diminution des consommation énergétiques finales de 60% en 2050 par rapport à 2012 avec **un premier objectif pour 2030 de -40%** :



1. Les consommations d'énergie dans les bâtiments communaux et intercommunaux

a) Le décret tertiaire



Depuis le 1er octobre 2019, avec la parution de son décret d'application dans le cadre de **la loi ÉLAN, le décret tertiaire** oblige les acteurs de l'immobilier tertiaire public et privé à engager des actions de performance énergétique.



LES POINTS CLÉS



Les services ont renseignées sur la plateforme OPERAT mise en place par l'ADEME :

- le patrimoine éligible à ce décret, soit 69 bâtiments pour nos 3 collectivités,
- les consommations de références,
- les consommations depuis 2020.

Le « point zéro » servant de référence pour arrêter une méthode de travail, a ainsi été établi l'hiver 2021-2022.



Ces objectifs sont indiqués dans la [fiche action n°7 du PCAET](#).

La mise en œuvre du plan d'action permettant d'aboutir à ces objectifs de réduction de consommation d'énergie, comme par exemple des Isolations Thermique par l'Extérieur (ITE), des remplacements de menuiseries, des isolations de combles et vide sanitaire, des renouvellements de chaufferies existantes, des mises en place de régulations, des optimisations sur l'éclairage, des mises en place de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments et sur les parkings (ombrières), etc..., se concrétise cette année par :

- la rénovation de **la salle de sports de l'Angelmière** avec la mise en place d'une isolation thermique par l'exterieur (ITE) et d'un éclairage led, *livrée en novembre 2022*,
- la rénovation de **la partie élémentaire du groupe scolaire Laennec** avec la la mise en place, d'une isolation thermique par l'exterieur (ITE), d'isolation complémentaire en toiture, du remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures, *livrée en septembre 2023*,

- la modernisation des installations de chauffages (aérothermes) des **serres municipales**, réalisés en régie à l'automne 2022,
- le remplacement d'éclairage actuel par un éclairage LED à la **salle de Tennis de Table des Terres Noires** et à la **salle Omnisports Jean Yole**, livré à l'été 2023,
- La modernisation des installations de Gestion technique Centralisée (GTC) à la **maison de quartier des Forges**, à l'**espace golly** et au **centre communal d'action social** au cours de l'année 2022-2023.



ITE Salle de Sports Angelmière



Serres municipales

b) Rénovation énergétique des bâtiments

La rénovation de nos bâtiments permet, grâce en partie à l'aide de l'état (Loi POPE de 2005), d'améliorer la performance énergétique de nos bâtiments (réduction des déperditions et maîtrise des factures d'énergie, gaz et électricité) et permet aussi d'obtenir une valorisation financière en Certificats d'Economie d'Energie (CEE).



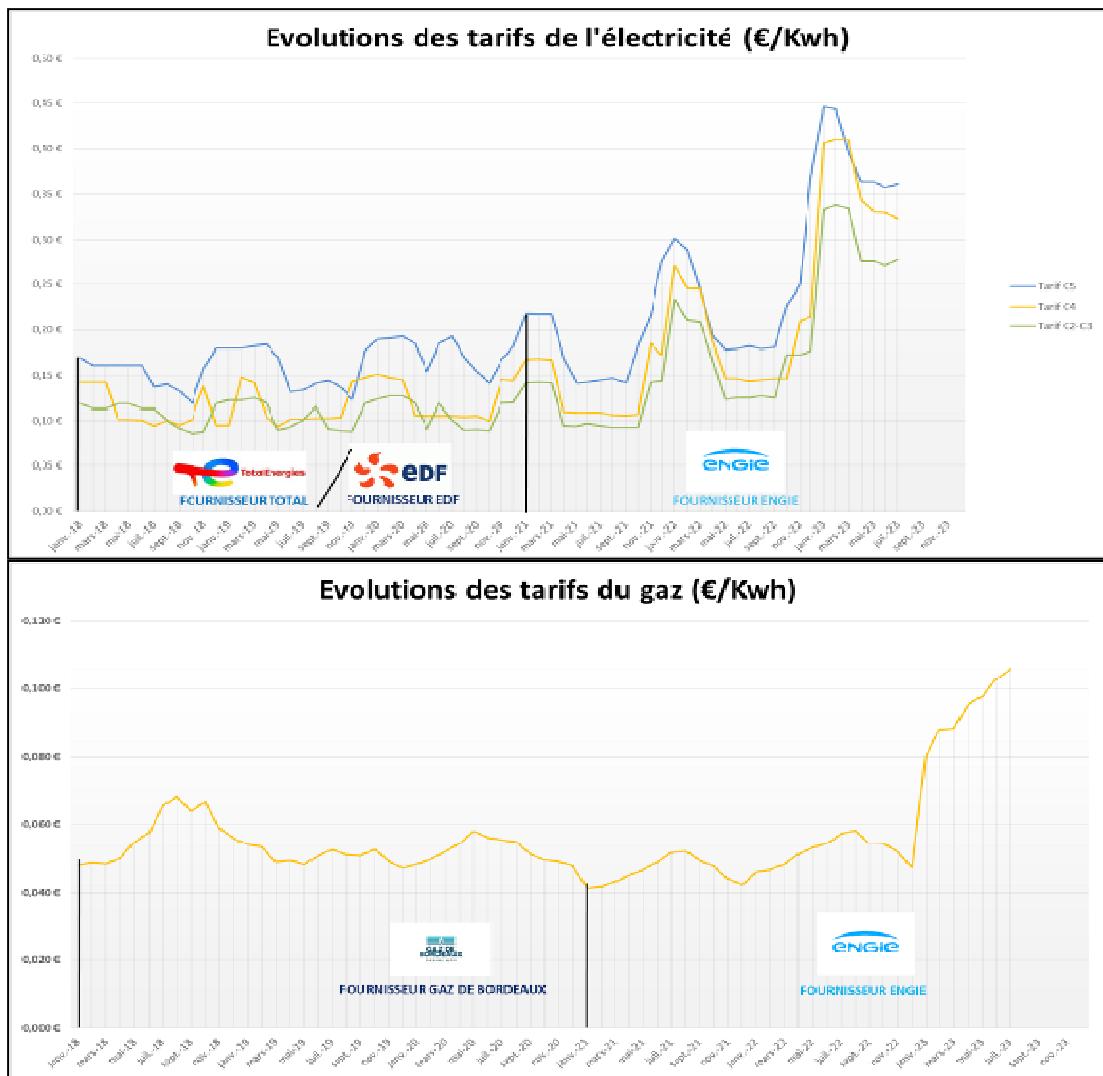
Jusqu'en 2019 la prestation était confiée à un délégué (Certinergy), ce qui a permis de valoriser 123 378 MWh Cumac en CEE (à un prix d'achat de 3,25 €TTC/MWh Cumac) pour un montant de 400 979 € TTC de prime pour nos collectivités ville et agglomération.

Depuis début 2020, le service énergie de la direction Bâtiment a décidé de valoriser directement les opérations éligibles au dispositif en créant différents comptes (Ville, Agglo et CCAS) sur le registre national des certificats d'économie d'énergie EMMY. Le dépôt sur la plateforme permet d'obtenir une meilleure valorisation (fonction du cours du prix de marché des CEE). Depuis 2020, 24 920 Mwh Cumac ont été valorisés représentant un montant de 161 813 € TTC.

c) Maîtrise de la consommation d'énergie

L'adhésion au groupement d'achat d'énergie du Sydev comme 95% des collectivités de Vendée, permet à la ville et l'agglomération de garder une relative maîtrise des coûts d'énergies dans un contexte géopolitique générant une forte hausse des prix.

Le marché a été attribué à Engie en 2021, pour une durée de 3 ans. Par ailleurs, la réalisation de travaux d'améliorations énergétiques en maîtrise d'œuvre interne ou externe, la programmation et le suivi à distance des installations techniques, sont autant de leviers qui permettent à notre collectivité d'améliorer sa maîtrise des différentes consommations d'énergie.



En 2022, les 189 bâtiments que comptent nos collectivités, ville, agglomération et CIAS et représentant 217 000 m², ont consommé :

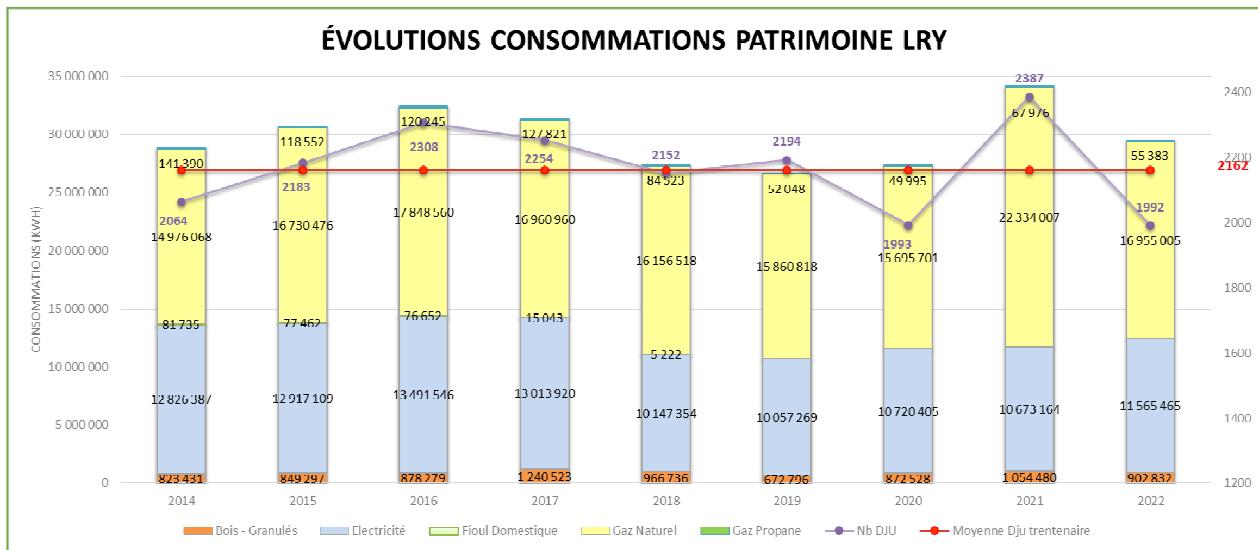
- 17 913 Mwh de gaz (soit 60% de la consommation totale) pour 973 390 €TTC.
- 11 565 Mwh d'électricité (soit 40% de la consommation totale) pour 2 287 519 €TTC.

Les bâtiments de la ville et de l'agglomération ont aussi consommé 89 698 m³ d'eau potable pour 255 392 €TTC.

Evolution de la consommation énergétique du patrimoine en KWh/DJU (2018-2022)



- DJU : dégré Jours Unifiés = rigueur climatique

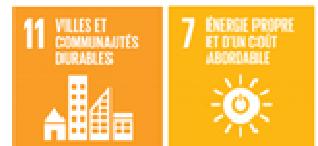


On constate, à l'appui des graphiques précédents, que l'hiver 2022 a été moins rigoureux qu'un hiver moyen (-9,2%).

Les consommations électriques du patrimoine ont augmentés de +8,3% pour l'année 2022, tandis que les consommations de gaz ont diminués de -24 % pour cette même année.

2. Sobriété et efficacité de l'éclairage public

La fiche n°8 du PCAET est basée entièrement sur cette thématique.



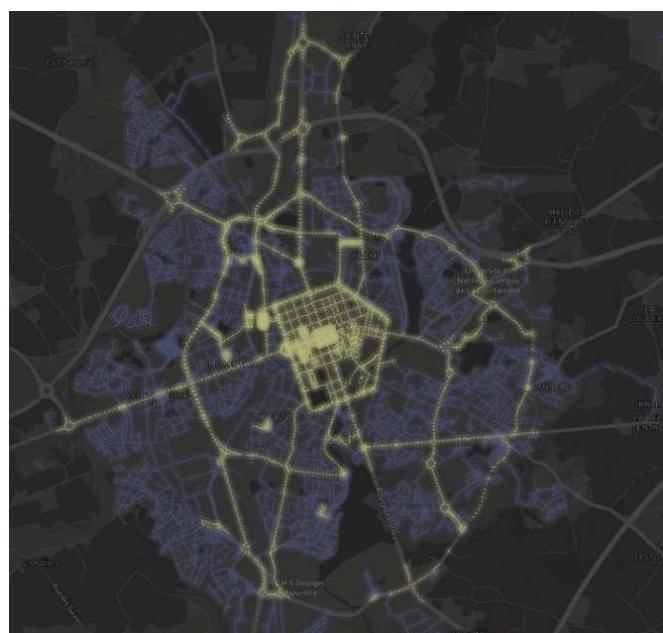
Depuis 2015 la consommation électrique dû à l'éclairage public est en baisse grâce à :

- la mise en service de luminaires LED (405 000€ d'investissement/an depuis 4 ans). Ce qui a permis de passer la consommation de 6,7 GWh à 4,1 GWh sur la période de 2013 – 2022 soit **-38% - objectif intermédiaire atteint**.
- La réduction de l'éclairage public :

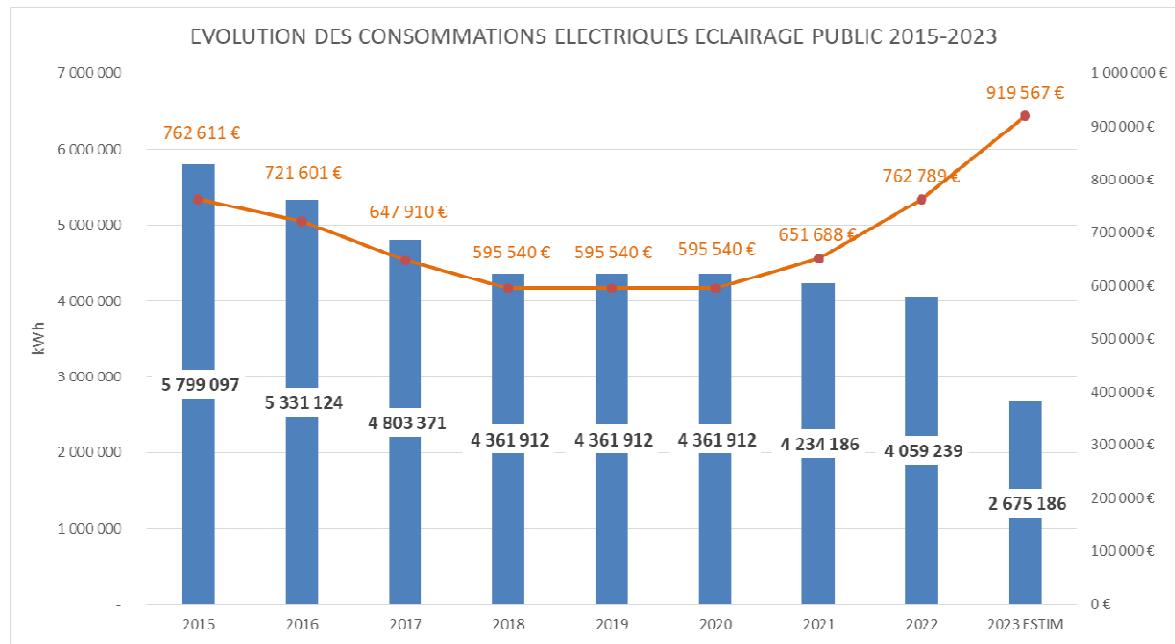
11 653 points lumineux sur les 12 884 que compte la ville de La Roche-sur-Yon sont dédiés à l'éclairage de la voie publique. Du fait de l'augmentation des coûts de l'énergie, la ville a décidé de réduire les consommations en augmentant considérablement le nombre de candélabres éteints la nuit. Cela participe également à la réduction de la pollution lumineuse.

Aujourd'hui 3 309 points lumineux restent allumés toute la nuit, 8 273 sont éteints entre 22h30 et 06h30 en ville et 848 points situés en ZAE sont éteints à 22h30 et rallumés dès 05h00.

La consommation en 2022 était de 4 300 MWh pour un montant de 820 000 €. En 2023 elle devrait être de 2 600 MWh pour un montant estimé de 912 000 € (tarif du kWh janvier 2023) limitant ainsi à 11,3 % l'augmentation des coûts de l'énergie. Sans action l'augmentation estimée aurait été de près de 67%.



Eclairage restant entre 22h30 et 5h du matin



Pour 2023 les chiffres sont des estimations au vu de la nouvelle politique de réduction de l'éclairage et du tarif à 19.6 c€ HT/kWh estimation du temps de fonctionnement total de 2023 basé sur 2022.

D. Recours aux énergies renouvelables

Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et renouvelables à un coût abordable.



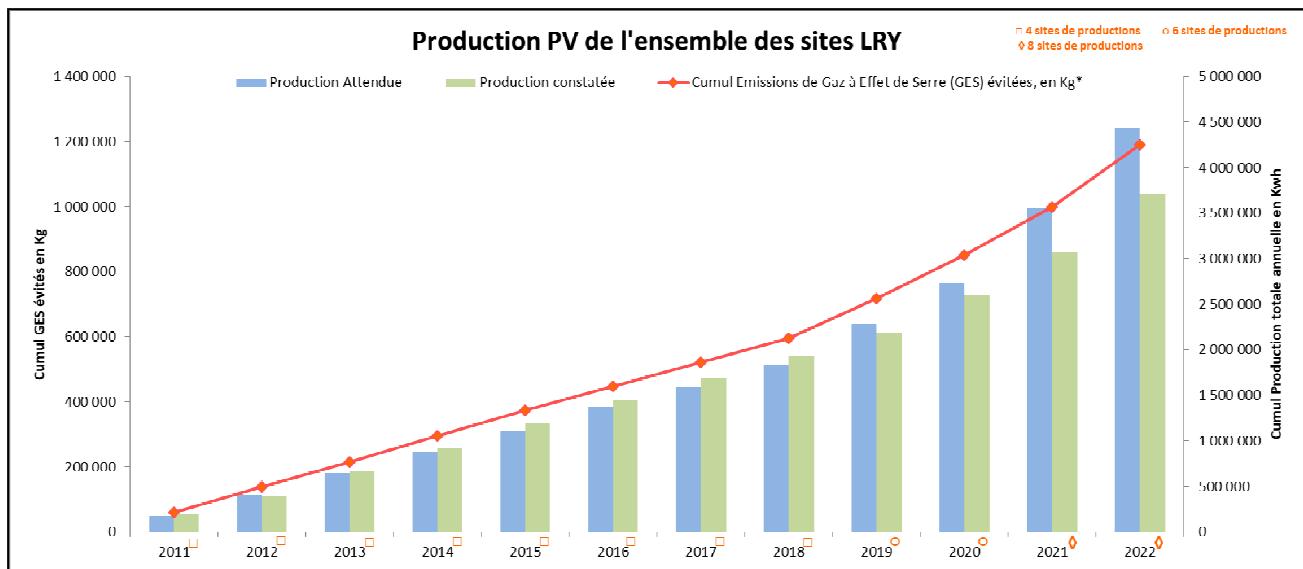
1. État des lieux de la production d'EnR sur le territoire

La Ville et l'Agglomération de la RSY continuent de développer une part grandissante de leur patrimoine en panneaux photovoltaïques (PV) notamment en partenariat avec Vendée Energie .

A fin 2022, le patrimoine en fonctionnement représente :

- 6 installations gérées par Vendée Energie : L'EHPAD St André d'Ornay, les groupes scolaires Moulin Rouge, Léonce Gluard, Angelmière et Pont Boileau, le Dojo,
- 2 installations gérées par la Ville/Agglomération : la recyclerie et enfin le complexe piscine patinoire.
- 751,6 kWc de puissance,
- 4 593 m² de surface de panneaux productifs,
- 633 792 kWh produit en 2022,
- 5,5 % de la consommation électrique des bâtiments de la collectivité, l'objectif du PCAET est d'atteindre 100% en 2050,
- 1 106 108 € HT investis par Vendée Energie et 332 612 € HT par l'agglomération,
- 197 969 € TTC de redevances perçues depuis l'origine,
- 1 360 tonnes de GES (Gaz à Effet de Serre) évités depuis l'origine [hypothèse Sydev : 1kWh = 0,3 kg CO₂].





La production attendue correspond à une production théorique d'ensoleillement. Les sites de la recyclerie et du CAP n'ont pas fonctionné toute l'année et il y a eu moins d'ensoleillement en 2022, ce qui explique l'écart entre la production attendue et la production constatée. La production constatée entre 2012 et 2022 est évaluée à + 11%.



2. Les projets d'EnR :

a) Les nouveaux sites en services :



La centrale photovoltaïque sur le site de Sainte Anne a mise en service en 2022.

- La 2^{ème} partie des panneaux photovoltaïque au Complexe Aquatique Patinoire (CAP) a été mise en service en septembre 2022. Couvrant au maximum 10% de la consommation annuelle de l'établissement.

b) Création de la société de projets « Roche Agglo Energies »

La Roche-sur-Yon Agglomération en partenariat avec Vendée Energie a créé la société de projets «Roche Agglo Energies». détenue à 49% par l'agglomération et 51% par Vendée energie, cette société va pouvoir financer les projets d'énergie nouvelles et donc permettre la mise en œuvre des projets photovoltaïques. Son objectif est de porter des projets en lien avec les énergies renouvelables et prévoit des investissements à hauteur de 10 millions d'euros à l'échelle du mandat (2026).

c) Les projets en cours

Pour les sites identifiés, des études de faisabilité vont être progressivement lancées d'ici 2026. Plusieurs sites ont déjà été programmés en 2023:

Des ombrières (panneaux solaires installés sur les parkings) doivent être mises en place sur le parking du CAP à la Roche Sur Yon ainsi que sur le parking du complexe sportif des Nouettes à Mouilleron le Captif en 2024.

Dans le cadre de la réhabilitation du groupe scolaire Laënnec ce sont 234 M² de toiture qui vont être équipés courant 2024.

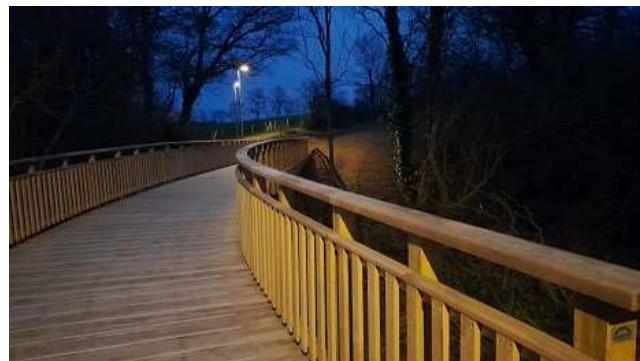
Un partenariat est engagé avec les associations RECIT et ELISE (première délibération en juin 2023) afin de monter des groupements citoyens et la sensibilitaion autour de projets d'énergies renouvelables.

Un cadastre solaire est en cours de réalisation (avec le Sydev et Vendée Energie) et sera accessible en 2024 afin d'informer les yonnais du potentiel de développement du solaire de chaque habitation.

E. La mobilité durable



1. Liaisons douces réalisées ou en cours



mixtes, voies bus/vélo et doubles sens cyclables).

La Roche-sur-Yon Agglomération s'est appuyée sur le Schéma directeur des Modes Doux approuvé en 2017 pour planifier sa stratégie cyclable et réaliser des aménagements cycles avec pour exemple, une liaison douce en zone rurale entre le quartier de l'Annexe au Bourg-sous-la-Roche et le Lycée Nature réalisée en 2022. Cette voie douce s'est rajoutée aux 24 km créés par la ville depuis 2014 et renforce les 70 Km déjà existant, d'aménagement pour les vélos (voies vertes, pistes et bandes cyclables, voies

Le déploiement du Schéma Directeur des modes doux se poursuit avec la création de l'itinéraire vers le centre Beautour « Le Jardin Extraordinaire ». Son étude a été réalisée en 2022 et la programmation des travaux est prévue pour la fin 2023.

2. Plan vélo ville



Afin de développer l'utilisation des modes de transports doux sur son territoire, la Ville de La Roche-sur-Yon s'est lancée dans une démarche d'élaboration d'un Plan vélo à la fin de l'année 2020. Un comité du cycle s'est constitué pour la réalisation de ce document et le suivi de la politique cyclable de la collectivité à plus long terme. Il est composé d'élus, de membres d'associations du cycle (Centre Vélo...), d'usagers ayant manifesté leur intérêt pour la démarche, de membres issus des conseils citoyens pratiquant le vélo et de techniciens.

Après cinq rencontres dont trois ateliers participatifs, le document a été finalisé en septembre 2022. Le comité du cycle a désormais pour mission d'accompagner la mise en place des propositions du Plan vélo sur les années à venir. Trois réunions de suivi ont déjà eu lieu.

En 2023, 2 discontinuités cyclables structurantes, identifiées dans le Plan Vélo Ville ont pu être solutionnées, avec la création de nouveaux aménagements :



- **rue Gaston Ramon** et au niveau du **carrefour structurant avec le boulevard des Belges**. Ceci s'est fait dans la continuité des travaux réalisés rue Wagram, sur la partie Nord de la rue Gaston Ramon et sur les pourtours du giratoire Waldeck Rousseau en 2022. L' objectif était de finaliser le raccordement en aménagements doux entre le giratoire Waldeck Rousseau (quartier de la Garenne) et les boulevards du Pentagone en desservant de nombreux pôles générateurs de déplacements (collège Nicolas Haxo, Maison de santé Ramon...) – Coût : 420 352 €
- **partie centrale du Boulevard Maréchal Leclerc**. La prolongation de la piste cyclable bidirectionnelle et du cheminement piéton sur la partie sud va être réalisée fin 2023 pour sécuriser les usagers et raccorder la rue Roger Salengro. La continuité piétons / cycles sur la partie Nord sera réalisée ultérieurement. Coût : 135 000€

3. Nouvelle entrée de ville rue Salengro

Dans le cadre du programme Ma ville demain, la Ville de La Roche-sur-Yon a lancé la requalification de la rue Salengro. En avril 2022, riverains et commerçants volontaires ont participé à un diagnostic afin d'imaginer la rue Salengro de demain. Leurs attentes ont dessiné le futur de cette entrée de ville : des traversées piétonnes sécurisées, des voies cyclables et la réintroduction de plantations. Avec plus de 10 000 véhicules par jour, la rue Salengro est un axe majeur d'entrée à La Roche-sur-Yon.



Elle va bénéficier d'un réaménagement complet, guidé par les objectifs suivants :

- l'amélioration du cadre de vie,
- le renforcement de l'attractivité commerciale
- l'apaisement de la circulation.

Commencés fin septembre 2022, les travaux se poursuivront jusqu'à fin 2024. La première phase a consisté en la création d'un giratoire au croisement de la rue Salengro et des boulevards Lavoisier et Arago. Ce rond-point en remplacement du carrefour à feux permet de fluidifier la circulation. Des pistes cyclables et traversées piétonnes ont été aménagées et sécurisées sur les extérieurs du giratoire.



directement irriguer les espaces végétalisés limitant ainsi l'arrivée d'eau dans les réseaux d'eau pluviale et par la même l'arrosage des plantations.



Pour ce nouvel aménagement, une réflexion sur la gestion des eaux de pluie à aboutie à la création de noues, où sont plantées les arbres. Grâce à des rigoles créées dans les bordures, l'eau de pluie, provenant de la chaussée, vient

Cette opération bénéficie d'un budget global de 5,5 millions d'euros avec la participation financière de l'Agglomération de La Roche-sur-Yon pour les modes de déplacement doux (50 %) et les réseaux d'eaux, et du Département de la Vendée pour une partie de la voirie (couche de roulement)

4. Subventions VAE

L'Agglomération accorde une subvention pour l'achat de vélos à assistance électriques pour les Agglo Yonnais qui font l'acquisition de leurs vélos chez un vélociste partenaire du territoire. Les modalités d'attribution ont évolué.

Depuis le 1^{er} septembre 2021 :



La prime peut atteindre 250 € si vous êtes salarié(e) d'une Entreprise adhérente du PDIE (Plan de Déplacement Inter Entreprises). Cf. liste au verso.

- Seuls les vélos à assistance électrique neufs d'un montant inférieur ou égal à 1 500 € TTC sont subventionnés,
- L'aide est passée à 100 € forfaitaire pour les agglo Yonnais et à 200 € forfaitaire pour les salariés d'une entreprise adhérente du PDIE (Plan de Déplacement Inter-Entreprises). Pour les vélos cargo et adaptés, l'aide est de 400 €.

Pour 2022 :

- 255 dossiers VAE : **35 500 € versés**
- Vélo adapté (type tricycle) : 3 dossiers, 1 200 € versés
- Vélos cargo : 20 dossiers, 8 000 € versés

5. Le plan de déplacements inter-entreprises (PDIE)

Nous sommes aujourd'hui à 51 adhérents (47 fin 2022) : entreprises, associations, administrations yonnaises,... inscrits dans cette démarche et à avoir signé la « Charte d'engagements du PDIE ».

RJ La Roche-sur-Yon Ville et Agglo	PARIS DE LA VILLE	ARMÉE	ADMR pour tous, toute la vie, partout	GROUPE ATLANTIC	LA ROCHE SUR YON
CAVAC	AVOCAT	ASSURANCE	Assurance Maladie	CA ATLANTIQUE VENDEE	Elise association d'entreprises
ENEDIS	ICES	impulsyon	LE GROUPE LA POSTE	Coopérative MARCHEURS DE L'ESTRE	modèle
SAF family retraite services	SAINTE-FRANCOIS D'ASSISE	SNCF	SOVETOURS	SyDEV	Tract'union
Trivalis	UNIVERSITÉ DE NANTES	iUT	URSSAF	assedic	aazi
aspire	PIAGER	ménage SERVICE	Graine d'ID	Ecocycles	SITI INTERIM
PASSERELLES	ESA	GRAND OUEST BANQUE POPULAIRE	CCV VENDÉE	Harmonie	FINANCES PUBLIQUES
GROUPE ATLANTIC ENERGY	l'ecog	mgen	icam	COOP ATLANTIQUE	ARCADE VÉLO DE VILLE ELECTRIQUE
Adecia experts-comptables	CERFRANCE	COVAP			

l'entreprise).

- Formation des référents mobilité dans les structures

Et toujours le prêt de VAE pour les entreprises du PDIE (15 VAE disponibles).

6. Education aux risques routiers

Depuis la création de la Communauté de Communes en 1994, l'éducation aux risques routiers constitue l'une de ses compétences essentielles. Ses actions éducatives sont multiples : intervention en direction des écoles, collèges ou instituts médico-éducatif.

L'enseignement dispensé par les Animateurs d'Education Routière est conforme aux objectifs et les contenus sont définis par le Bulletin Officiel de l'Education Nationale 40/2002, dans le cadre de l'APER (attestation de 1ère éducation à la route). Il est complémentaire du travail transdisciplinaire effectué par les enseignants.

L'objectif est de permettre aux enfants d'acquérir, les connaissances, les compétences et les attitudes nécessaires pour être capable de circuler en tant que :

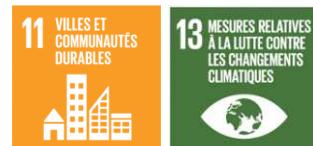


- Piéton,
- Passager du véhicule,
- Rouleur, (utilisateur de deux roues et plus : rollers, trottinettes, vélos...)

afin qu'ils deviennent des usagers autonomes, respectueux des autres et conscients des enjeux de mobilité durable.

- 50 écoles (23 sur la ville – 27 sur la couronne), 8 collèges publics/privés, 4 instituts médico-éducatifs ;
- 6 200 élèves du primaire sensibilisés aux risques piétons, passagers et cyclistes,
- 3 900 élèves de cycle 3 sur la circulation à vélo, à raison de 6 séances pratiques dont 1 en milieu ouvert (CM2),
- 1 200 collégiens sensibilisés à la sécurité dans les transports scolaires et à l'utilisation des EDPM (Engin de Déplacement Personnel Motorisé : exemple trottinettes...)

7. L'évolution et adaptation du réseau de transports publics



a) Evolution du réseau Impulsyon

La Roche-sur-Yon Agglomération a signé une convention de DSP, pour l'exploitation du réseau Impulsyon avec la société « Compagnie des Transports du Yonnais », filiale du groupe RATP DEV, pour une durée de 7 ans, soit du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2023. L'année 2022 a marqué le début de la procédure de renouvellement de la DSP pour une durée de 10 ans (1er janvier 2024 – 31 décembre 2033 et une approbation en conseil communautaire le 27 juin 2023).

En 2022, le réseau Impulsyon c'est :



- 3.23 millions de voyages ;
- 7 381 abonnés ;
- 2.40 millions de kilomètres ;
- 1.83 millions d'euros HT de recettes commerciales ;
- Un parc de 54 bus, 2 navettes, 4 véhicules légers pour le Transport à la Demande et 3 cars.

Pour réduire encore l'impact carbone du transport sur le territoire, la collectivité s'est engagée dans un verdissement de la flotte de véhicule. Ceci fait l'objet de la [fiche action n°31 du PCAET](#). Depuis 2018, 100% des nouveaux bus achetés pour renouvellement de la flotte,

roulent à l'énergie verte et locale. Sur 55 bus au total, deux sont électriques, trois roulent au GNV et 2 (dont 1 arrivé en 2022) sont à hydrogène. Par ailleurs, 100% des bus sont accessibles (bus à plancher bas avec palette pour fauteuil), dont 2 bus articulés. Alors que 93% des quais sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

b) Transport scolaire

Dans le cadre du marché de transport scolaire qui va durer 7 ans, de 2021 à 2028, le choix a été fait de retenir le prestataire Souvetour qui proposait une variante avec 12 cars fonctionnant au GNV : un carburant plus propre émettant moins de CO₂ que le gazoil. Ces cars s'approvisionnent à la station multi-énergie de la Roche-sur-Yon.

8. PADAM : Plan d'Amélioration des Déplacements des Agents Mutualisés



Un bilan des vélos de service (électrique ou non) a permis de faire un recensement des besoins et de proposer de nouvelles modalités de gestion ainsi qu'un renouvellement du parc vieillissant :



- Aquisition d'un vélo électrique spécifique pour le service courrier,
- Prêt d'un vélo cargo électrique auprès des services Chantier collectif, DSI,...
- Déploiement de 20 nouveaux VAE et de 5 trottinettes électriques sur les sites
- Organisation de 4 sessions de formation et de sensibilisation à l'usage des VAE et trottinettes électriques
- Mise en place d'une « brigade de jardiniers à vélo » avec acquisition de 3 vélos électriques spécifiques pour le transport de charge et de matériel.



Afin de sensibiliser et inciter les agents à se déplacer autrement plusieurs ateliers mobilités ont eu lieu sur différents sites de la collectivité lors de la semaine du Défi Mobilité. Il a été proposé des essais de trottinettes électriques et de VAE.

Des cartes professionnelles pour le bus sont disponibles dans la majorité des services. Fort est de constater qu'une incitation à leur usage serait nécessaire.

9. Les déplacements domicile – travail des agents Ville–Agglomération-CCAS

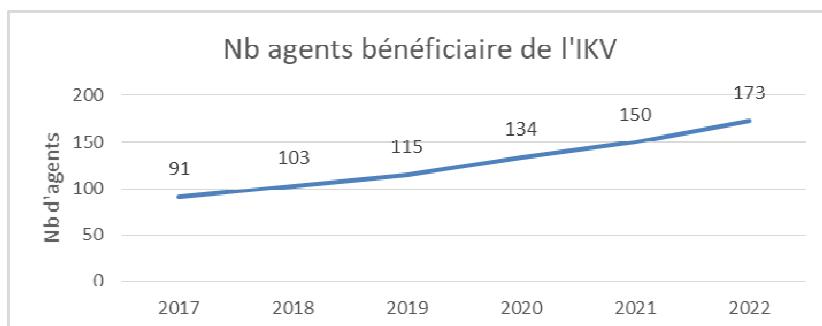


a) L'indemnité kilométrique vélo

Depuis le 1^{er} avril 2017, les agents des services Villes-Agglomération-CCAS qui utilisent leur vélo personnel pour se rendre au travail bénéficient d'une prise en charge financière. L'Indemnité Kilométrique Vélo (IKV : 0,25 €/km dans la limite de 200 €/an) a pour objectif de rendre ce mode de déplacement plus attractif et de diminuer l'usage de la voiture pour les petits trajets.

Les employeurs favorisent ainsi ce mode de déplacement économique, écologique et bénéfique pour la santé.

En 2022, 173 agents cyclistes ont bénéficié d'un versement de l'IKV pour un total de 20 454 €.



b) Subvention abonnement transport en commun (train-bus)

Tous les agents Villes-Agglomération-CCAS bénéficient du remboursement de la moitié de leur abonnement mensuel pour leurs trajets domicile-travail en train ou en bus.

En 2022, 236 agents (Ville Agglomération et CCAS confondus soit un peu plus de 10%) ont bénéficié d'une aide au transport pour un montant total de 32 760 €.

Il s'agit des remboursements de location de vélo (annuelle ou courte durée), des remboursements d'abonnement au transport public ainsi que des indemnités kilométriques vélo.

c) Forfait Mobilité Durable

Au 1er juillet 2023, le **Forfait Mobilité Durable** remplace l'IKV. Ce nouveau dispositif financier d'aide au déplacements durables prend en compte, outre le vélo ou le VAE, le covoiturage mais aussi les nouveaux EDPM (engin de Déplacement Personnel Motorisé) tel que les trottinettes, mono-roues et autre gyropodes... ou encore les véhicules à faibles émissions en service d'autopartage. Ceci devrait permettre d'inciter encore plus d'agents à opter pour un mode de déplacement doux pour leurs trajets domicile – travail et ainsi augmenter le nombre de bénéficiaires.



F. L'habitat durable – Le nouveau PLH 2023-2028

Le nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) 2023-2028 définit 4 grandes orientations stratégiques pour réaliser 5 560 logements sur 6 ans (dont 1 725 logements sociaux) :

- Accompagner la transition écologique et climatique de l'habitat,
- Garantir l'accès au logement abordable,
- Diversifier la réponse aux besoins en logement et hébergement,
- Garantir la qualité du parc existant.

La première orientation stratégique du PLH se déclinera par plusieurs actions :

- Sobriété/EVITER : Maîtriser la programmation à un juste niveau de production pour répondre aux besoins,
- Efficacité/REDUIRE : Augmenter la densité des nouveaux projets (de 25 à 40 lgts/ha selon les communes en extension) et la part d'habitat collectif/intermédiaire, Orienter la programmation vers des plus petites typologies (réduire la surface de logement/habitant), Accompagner la rénovation des passoires énergétiques,
- - Adaptation/COMPENSER : Stimuler la production d'habitats bioclimatiques, veiller à la végétalisation des nouveaux projets.



1. Les aides aux propriétaires privés



L'accompagnement et les aides à la rénovation du logement privé de l'Agglomération ont été renforcés, envers tous les publics. **Le guichet unique de l'habitat** informe, oriente et propose un dispositif complet d'accompagnement technico-financier pour les ménages, qu'ils soient propriétaires occupants ou bailleurs.

Les financements mobilisables sont ceux de l'ANAH mais également ceux de l'Agglomération. Le guichet unique oriente également vers les autres financeurs (Région, Ma Prime Rénov, CEE...).

En 2022, se sont 3 600 contacts qui ont été gérés par le Guichet unique soit 300/mois. 436 rendez-vous avec un thermicien ont été organisés et 370 diagnostics réalisés à domicile.

Au total 234 logements ont été réhabilités et 34 aides à l'accession à la propriété ont été versées, soit :

268 logements soutenus en 2022, ayant générés

6 221 549,46 € de travaux et 2 398 575 € de subventions accordées aux propriétaires, dont :

- 1 633 937 € engagés au titre de crédits délégués de l'ANAH
- 764 638 € au titre des crédits propres répartis entre 80 500 € pour des aides à l'accession, 611 138 € pour des aides à la rénovation, 75 000 € pour la prime BBC –(mise en place début 2022)

En 2022, 1 € de subvention a généré 2,6 € de travaux réalisés par des artisans du territoire.

2. La politique de peuplement – attribution logements sociaux

Afin d'améliorer la lisibilité et l'efficacité des politiques publiques liées au logement social, le législateur a renforcé le rôle des EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) en matière d'attribution des logements sociaux, en articulation avec les politiques locales de l'habitat, qu'ils définissent eux-mêmes sur leur territoire.

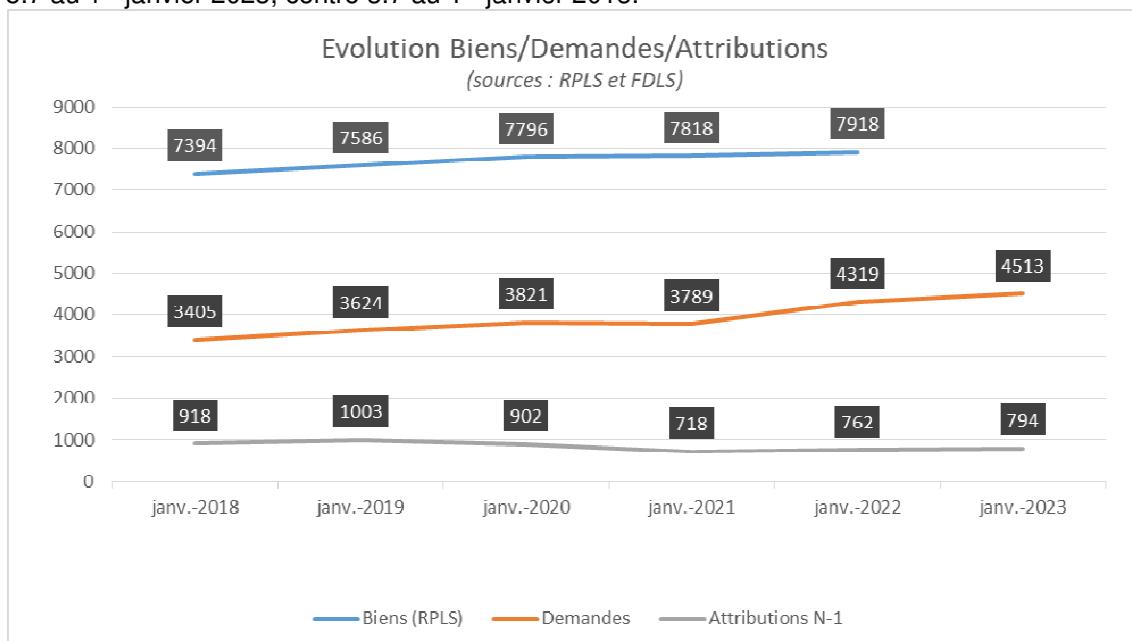


a) Les objectifs et résultats en matière d'attribution

Le nombre de biens livrés depuis 2018 continue de progresser mais ne permet toujours pas d'absorber la demande de logement social toujours plus importante. Le nombre d'attributions a baissé en 2019 et 2020 mais repart à la hausse depuis 2021 (+11%). Il reste néanmoins en diminution de 13.5% depuis 2017.

En 2022, 18% des demandes étaient suivies d'une attribution, contre 27% en 2017.

Davantage de demandes pour moins d'attributions implique donc une tension plus forte sur le marché locatif social, rendant plus longue la possibilité de se voir attribuer un logement social. La tension est de 5.7 au 1^{er} janvier 2023, contre 3.7 au 1^{er} janvier 2018.



b) L'attribution par quartiles¹



Les demandeurs du 1^{er} quartile



La Loi LEC² impose que 25% des attributions puissent être réalisées hors QPV³ au bénéfice des demandeurs du 1^{er} quartile, soit les demandeurs les plus pauvres. Pour rappel, les seuils des quartiles sont définis par arrêté ministériel et correspondent pour 2022 aux Revenus par Unités de Consommation annuels suivants :

1 ^{er} QUARTILE	2 ^{ème} QUARTILE	3 ^{ème} QUARTILE
9 562 €	12 972 €	17 292 €



Pour atteindre cet objectif de 25%, les membres de la CIL⁴ ont défini dans la CIA⁵ des objectifs graduels annualisés, répartis sur une période de 13 ans (2017-2030). Ainsi, il avait été proposé d'atteindre l'objectif de 18% des attributions du 1^{er} quartile hors QPV à l'horizon 2022. Cet objectif a été atteint puisqu'il est de 18.6% en 2021. Les attributions pour ce public ont augmenté de 6 points sur la période 2017-2021 passant de 12.6% à 18.6%.

Années	Attributions 1 ^{ers} quartiles hors QPV	Attributions tous quartiles hors QPV	%
2022	122	628	19.4%
2021	111	605	18.6%
2020	103	519	19.8%
2019	131	694	18.9%
2018	84	724	12.0%
2017	87	691	12.6%



Les demandeurs du 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} quartile.



La Loi LEC impose aussi de consacrer 50% des propositions d'attributions annuelles de logements en QPV aux demandeurs des 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} quartile. Avec 75.4% d'attributions en 2022, les objectifs sont atteints.

c) La demande de logement social au niveau du CCAS



En 2022 cela représente:

- 3 898 demandeurs sur le territoire de La Roche-sur-Yon soit 7% de plus qu'en 2021
- 4 fois plus de demandes (écrites et par téléphone) que de rendez-vous fixés
- 16 mois de délai moyen d'attribution

d) L'accès au logement des publics prioritaires et relevant du Droit Au Logement Opposable (DALO)



La loi LEC impose enfin des obligations d'attributions à chaque réservataire, aux collectivités territoriales et aux bailleurs sociaux pour le relogement des publics prioritaires relevant du contingent préfectoral ou du DALO. L'Etat doit consacrer la totalité de ses réservations à ces publics (100% des 25%). Action logement et les autres réservataires doivent en consacrer 25%, et même chose pour les bailleurs sur leur parc non réservé. Soit un total d'attribution aux publics prioritaires, répartis entre les réservataires (Etat, Action Logement en Vendée) et les bailleurs de 42,5%.

¹ Quartile : les demandeurs sont répartis dans 4 catégories ou quartiles suivant leurs ressources. Les demandeurs du 1^{er} quartile sont ceux qui ont les plus faibles ressources

² LEC : loi « égalité et citoyenneté » adopté par le Parlement, le 22 décembre 2016

³ QPV = Quartiers Prioritaires de la Ville, soit sur La Roche-sur-Yon : Jean-Yole Pyramides, Vignes aux Roses, Liberté-Zola

⁴ CIL : Conférence Intercommunale sur le Logement

⁵ CIA = Convention Intercommunale d'Attribution

Il convient de préciser que les objectifs de relogement en faveur des publics prioritaires sont calculés pour chaque bailleur hors mutations internes, relogements dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain ou de lutte contre l'habitat indigne, hors vente et logements étudiants le cas échéant.



En 2017, avec un taux de 31.6 % d'attributions aux publics prioritaires hors mutations internes, l'objectif de 42.5 % n'était pas atteint cependant, la loi LEC venait d'être instaurée. En 2022, les objectifs chiffrés sont atteints sur le territoire, avec un taux de 47.3 % et ce, malgré la tension du marché.

3. Les aides sur le parc public

Le Programme local de l'habitat a fixé un objectif total de 1 164 logements locatifs sociaux (selon l'article 55 de la loi relative à la Solidarité et renouvellement urbains) sur les 6 années de la période 2017-2022, soit une moyenne de 194 logements locatifs sociaux par an. Cet objectif correspond aux logements agréés ayant bénéficié d'une décision de financement ou d'un conventionnement Anah.

En 2022, ce sont 195 logements financés en PLS, PLUS, PLAI et PSLA/BRS (financement logement social) qui ont été agréés.

Le montant total des aides accordées s'élève à 1 197 643 €, dont :

- 380 500 € d'aides propres de La Roche-sur-Yon Agglomération,
- et 817 143 € de Crédits Etat délégues.

Ainsi, pour la période 2017-2022, ce sont **1 178 logements locatifs sociaux** qui ont été agréés dont :

- 251 logements financés en PLS,
- 539 logements financés en PLUS,
- 304 logements financés en PLAI,
- 84 logements en PSLA/BRS.

Bilan 2017-2022 des financements mobilisés :

Pour la période 2017-2022, depuis le début du PLH, les enveloppes financières mobilisées pour la création d'une offre nouvelle s'élèvent à 5 019 980 €. Ce montant est réparti comme suit :

- Subventions Crédits propres La Roche-sur-Yon Agglomération : 2 551 787 €,
- Crédits Etat délégues : 2 468 193 €.

II. PRÉServation de la biodiversité, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES



A. Protection de la faune et de la flore terrestres



1. Opération « 100 000 arbres pour demain »

Le projet de la Roche-sur-Yon Agglomération et de ses communes adhérentes a débuter en 2021 et va s'étendre jusqu'à 2026. Il résulte de la prise de conscience et de la forte mobilisation en faveur de la transition écologique, de la préservation de la biodiversité et de la lutte contre le réchauffement climatique, pour lesquelles l'arbre joue un rôle majeur.



Fin août 2023 le compteur affichait : **64 715 recensés** dont **49 491 plantés** et 15 224 promis.



L'hiver 2022-2023 a été riche en actions de plantations, elles ont consisté en :

- Des plantations dans **8 communes de l'agglomération** : 13 531 arbres sur plus de 40 sites
- Des actions avec le chantier collectif Agglomération :
 - Afin d'assurer la provenance d'essences locales et résilientes, la collectivité a mené 2 campagnes de prélèvements de végétaux dans certains boisements pour approvisionner les chantiers de plantation de l'agglomération. 2 000 végétaux en 2021 et: 1 550 en 2022.
 - Plantation des végétaux prélevés sur des chantiers dans les ZA et sur des sites du programme d'actions du Contrat Territorial Eau.
- 1927 végétaux plantés sur des délaissés communaux en partenariat avec le Conseil Départemental 85, soit 6 projets (haie, boisement, alignements d'arbres) de plantation réalisés en périphérie de la ville de la Roche-sur-Yon
- Plantation de 2 terrains en Convention de Mise à Disposition auprès de 2 agriculteurs. Environ 3ha récupérés pour y faire 6 100 plantations.
 - à Parpoire pour protéger le cours d'eau de la Trézanne
 - à Bel Air du bourg pour renforcer un cordon vert le long de l'autoroute



- **Verger participatif** du Val d'Ornay : 16 arbres plantés sur 3 sessions ouvertes aux habitants dans le cadre des **Assises de l'environnement** sur le volet « déployer des vergers urbains au cœur des quartiers » liée à la thématique « Promouvoir les initiatives autour du développement durable ». L'espace est ouvert aux habitants souhaitant faire don d'arbres fruitiers à planter sur l'espace public. Il peut accueillir 82 arbres d'ici à 2026.

- Plantations citoyennes du 14 janvier 2023 sur 3 espaces dédiés.
- Des plantations sur le domaine privée, chez les agriculteurs/propriétaires terriens en partenariat avec la Fédération des chasseurs. Cette 2^{ème} année de partenariat a été efficace avec une nette augmentation des plantations avec presque 4 000 arbres plantés à la Roche et un peu plus de 3 000 sur 4 des communes de l'agglomération.
- Mise en valeur des boisements spontanés : 9 terrains étudiés en mai 2023 par l'apprentie BUT génie écologique, Lucie Swartvagher. Au vu des analyses le ratio attribué est d'1 arbre/m².



Plusieurs projets sont programmé pour l'hiver prochain :

- En lien avec les assises de l'environnement : de nouvelles plantations citoyennes (260 végétaux), le verger participatif au val d'ornay (proposition de nouvelles dates pour planter)
- Une naissance un arbre (environ 1 000 arbres)
- Nouveau partenariat avec la fédération de chasse
- Plantation sur l'air de grand rassemblement des gens du voyage
- Partenariat avec des entreprises des ZAE pour plantations dans le cadre de leur RSE
- Projets des communes (6)

2. Territoire Engagé pour la Nature – TEN

La dynamique née de l'intérêt des maires et d'autres élus des communes de l'agglomération pour la biodiversité, notamment suite à l'obtention par la ville de la Roche sur Yon, de la distinction Capitale Française de la Biodiversité 2021, pour son travail de réhabilitation et préservation de la diversité de la faune et de la flore sur son territoire s'est poursuivie par la création d'un nouveau projet collectif pour les communes de l'agglomération : devenir ensemble un « Territoire Engagé pour la Nature » (TEN).



Par courrier du 13 avril 2023, le Collectif Régional Biodiversité a confirmé que La Roche sur Yon Agglomération était reconnue «Territoire Engagé pour la Nature». Cette dynamique de projet est un axe fort de la stratégie régionale pour la biodiversité. A ce titre, l'ensemble des membres du Collectif Régional Biodiversité (la Région Pays de la Loire, l'Etat et ses opérateurs, l'Office Français de la Biodiversité, l'Agence de l'eau Loire Bretagne et les Départements) remercient la collectivité pour sa mobilisation et son implication au service d'un projet de territoire ambitieux, transversal et multipartenarial. L'engagement collectif se mesure à l'aune des résultats concrets et significatifs en faveur de la préservation et la valorisation de son patrimoine naturel. Nul doute que la programmation qui sera mise en œuvre illustrera par l'exemple qu'en Pays de la Loire comme ailleurs, il est possible de concilier et d'enrichir mutuellement la préservation de la biodiversité, la qualité de vie et les activités économiques.

Afin de mettre en œuvre ce programme ambitieux, un chargé de mission arrivera dans les services dès octobre 2023.

3. Atlas de la biodiversité communale (ABC)

L'Atlas de la biodiversité communale (ABC) est un dispositif qui permet, mois par mois, de (re)connaître certaines espèces faunistiques ou floristiques, patrimoniales, communes ou surprenantes. L'Atlas consiste à établir une photographie de la biodiversité à un moment donné pour la valoriser et à s'en servir pour alimenter la réflexion, notamment sur les projets d'aménagement du territoire.

Une première étape a été réalisée avec la compilation de l'ensemble des observations naturalistes du territoire communal soit 107 000 observations :

- 1 542 espèces faunistiques,
- 684 espèces floristiques
- 280 espèces de champignons.

L'Atlas a pour objectif également de mobiliser les citoyens à travers le recensement d'espèces. Chaque mois, l'une d'elles est mise en lumière et est à inventorier grâce à l'application pour smartphone « INPN Espèces ».

4. Eco-pâturage

Une nouvelle prestation d'éco pâturage qui consiste en l'entretien des espaces verts par des animaux (mouton, chèvre, bovin) a été lancée cette année. Cela a permis de retenir l'entreprise « Eco Pâturage Vendéen » d'une part pour 7 secteurs et un exploitant agricole « les moutons d'Aure », pour 2 secteurs.



Les prairies affectées à la ville et à l'agglomération représentent un total de **89 000 m²**. Il s'agit de :

- Alluchon (27 000m²),
- Moulin sec (5 000m²),

- Cimetière de la Péronnière (7 000m²),
- ZAE Belle place (6 000m²),
- ZAE les Ajoncs (25 000m²),
- Domaine de la Brossardière (4 000m²),
- lotissement la Maison neuve des landes (6 000m²),
- la Vallée de l'Ornay (4 000m²),
- Alluchon nouveau secteur (3 000m²)

Coût global ville + agglo : 13 650€ TTC

La reprise des anciennes clôtures et la création de nouveau enclos aura couté 36 000€ TTC



Répartition du cheptel : les animaux doivent être au minimum 8 mois sur 12 sur les secteurs, soit sur l'année 50 au 60 moutons avec l'introduction de 2 vaches pie noire Bretonne fin 2023.

5. Des actions de sensibilisation à la biodiversité et aux bonnes pratiques



a) Programme d'animation biodiversité grand public « Ma ville Nature saison 4 »

La quatrième édition de Ma Ville Nature s'est déroulée de novembre 2022 à septembre 2023, sur le thème "biodiversité et climat"

37 animations/expositions proposées dans différents lieux de la Ville : Maisons de quartier, médiathèques, Concorde, parcs et bords de l'Yon, fermes des environs...

D'autres animations complémentaires ont été intégrées au programme, comme la Nuit de la Chouette ou la Nuit de la Chauve-souris, mais aussi des sorties dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale (2 par mois) pour partir à la recherche d'une espèce.



Environ 900 participants, depuis la petite enfance jusqu'aux adultes.

Une grande variété d'animations pour tous les goûts et les publics : sorties naturalistes, fresques de la biodiversité et du climat, animations en crèches et avec le relais assistantes maternelles, conférence, ciné-débat, ateliers pratiques autour du jardin, animations familles en médiathèques, visites de fermes...



b) Animations avec le public scolaire

Sur le temps périscolaires, l'installation de composteurs dans 3 écoles (Moulin rouge, Pyramides et Victor Hugo) ont permis d'entamer une démarche pédagogique auprès des enfants afin de les sensibiliser au tri et plus particulièrement au jardinage responsable de type permaculture. Une formation à destination des animateurs s'est réalisée en août pour déployer à l'avenir cette action sur tous les sites.

c) Sensibiliser les acteurs de l'aménagement – acculturation des services aux enjeux biodiversité

Depuis 4 ans les agents du service Nature en Ville participent à des formations de reconnaissance et gestion de la flore locale pour le fleurissement dans l'espace urbain et les cimetières. Cette année une session supplémentaire a été concue pour le chantier collectif. C'est donc plus de 30 agents qui ont appris à mieux connaître la flore locale et à mieux travailler avec.



Ces ateliers sont animés par un botaniste qui dispense toutes les informations de reconnaissances des plantes ainsi que leur usages permettant aux agents de parfois donner du sens à la sélection de tel ou tel plantes. Il est accompagné d'un jardinier botaniste qui met en pratique l'utilisation des plantes sauvages dans les espaces publics. Le CAUE, Vendée Eau et La Roche-sur-Yon Agglomération organisent ces sessions.

La ville a ainsi conçu pendant ces ateliers deux parterres le long de l'Yon dans le centre urbain où le lien entre les différents codes de gestion est nécessaire. L'objectif est de faire comprendre au public que la rivière est un espace sauvage et que l'on doit garder cet espace naturel même si il est au cœur de la zone urbaine. D'autre part l'effet de ces ateliers s'observe au gré du parcours de la ville. Le fleurissement d'*Erodium cicutarium* sur les rond-point en espaçant les tontes. Les taches d'Achillée millefeuilles conservée au moment de la floraison ou un *Verbascum* conservé dans un parterre. Les agents donnent ainsi plus de sens à leur travail de tous les jours.

d) Ouverture du Potager extraordinaire à Beautour

Au cœur du projet de La Roche-sur-Yon Agglomération : proposer un grand site touristique sur l'ancien centre dédié à la biodiversité avec pour objectifs de :



- développer un concept centré sur le **mieux cultiver et bien manger**,
- traduire ce concept au travers d'un **parc à thème géré par une personne privée**,
- créer un **parc de dimension départementale** avec des volets **touristique, pédagogique et scientifique** affirmés.

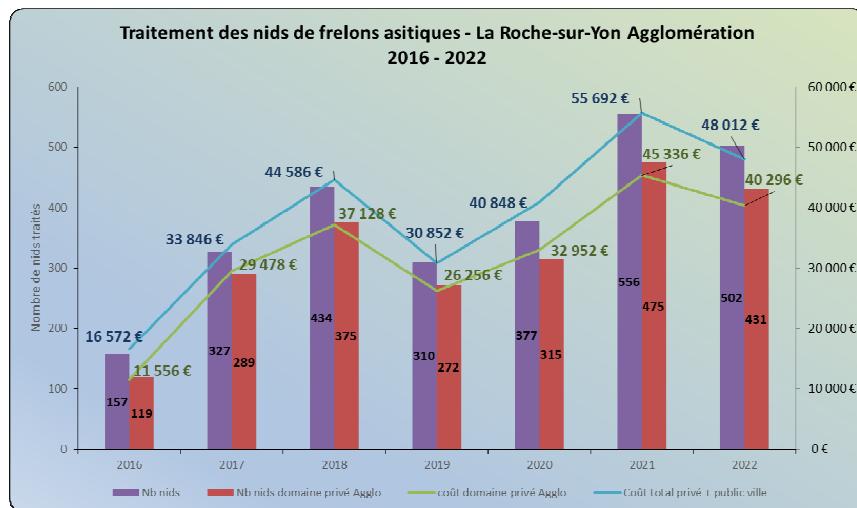
Depuis 2019, l'exploitation du site a été attribuée sous forme d'une Délégation de Service Public (DSP), à la société SOLTISS – Groupe Estille – à travers le Potager Extraordinaire. Les travaux structurants ont été financés par l'agglomération et se sont achevés fin 2022.

Le Potager extraordinaire a donc pu ouvrir ses portes le 1er juillet 2023.

Exploratrice et aventurière, Iris, est le personnage imaginé pour guider et accompagner les visiteurs. Dans les pas d'Iris, petits et grands peuvent dorénavant arpenter sept hectares riches de découvertes botaniques et potagères. Autour des 3 000 variétés de graines conservées et des 500 plantes insolites, les familles peuvent flâner, jouer et expérimenter. Le site propose six espaces thématiques : le bizarretum, un jardin étonnant, le potager expérimental où il est possible de faire le plein d'idées pour son jardin, la graineterie : la bibliothèque potagère avec sa collection de mille légumes, la serre bioclimatique, le lieu des ateliers participatifs, le tunnel de gourdes et de tomates, et le potager exotique. Pour cette immersion au naturel, Iris accompagne les visiteurs dans un décor soigné. Une scénographie imaginée par Thierry Retif et Christophe Rabiller, qui ont œuvré dans les coulisses du Puy du Fou, du Parc Astérix ou du Futuroscope. Une ambiance complétée par la mini-ferme, la prairie, les jeux et l'espace restauration. La carte, pensée par Nathan Cretney, chef du restaurant yonnais Les Reflets, propose des recettes concoctées à partir de la production du Potager extraordinaire

6. Lutte contre les frelons asiatiques – Espèces Exotiques Envahissantes

L'agglomération a pris la compétence «frelons asiatiques sur les propriétés des particuliers» en 2015, au titre de la lutte contre les nuisibles et a décidé de prendre en charge 100% des interventions curatives chez les particuliers.



Selon les années, la météo est plus ou moins favorable à la prolifération des insectes. On constate cependant que le frelon asiatique s'est bien installé et s'adapte à notre territoir. Le nombre de nids traités a une tendance à la hausse depuis 2016. Les premiers chiffres de l'année 2023 le confirment.

D'autres alternatives, actuellement à l'étude n'ont pas encore donné leurs preuves.

B. Accès à l'eau salubre et l'assainissement

1. Une nouvelle station d'épuration (STEP) communautaire à La Roche-sur-Yon



Une des plus importantes actions de l'accord de programmation signé en mai 2021 avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, permettant d'améliorer les performances des systèmes d'assainissement des eaux usées (collecte et traitement), est la construction d'une nouvelle **station d'épuration communautaire** à La Roche-sur-Yon.

La nécessaire modernisation de cet équipement vieillissant a pour objectifs principaux :

- Eco Exemplarité – recherche de la neutralité Carbone,
- Performance énergétique,
- Modularité / innovations technologiques,
- Pédagogie – communication,
- Renaturation – intégration paysagère.

Dans le cadre des études menées avec l'Assistant à Maîtrise d'ouvrage (démarrage en février 2022), La Roche-sur-Yon Agglomération a fait le choix de conduire une concertation préalable volontaire sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

Le projet a été présenté, et a fait l'objet d'échanges thématiques avec les habitants, en présence des deux garants de la CNDP, au cours des 9 rendez-vous proposés par la collectivité entre le 11 janvier (réunion publique d'ouverture) et le 21 février 2023 (réunion publique de clôture).



LES MODALITÉS DE DIALOGUE

- 5 réunions publiques
- 2 ateliers
- 2 rencontres de proximité
- 1 formulaire en ligne sur le site internet du projet pour déposer des avis ou poser des questions
- 1 coupon-T joint au dépliant synthétique du dossier de concertation
- Des registres dans les mairies de l'agglomération

LA CONCERTATION EN CHIFFRES

251 participants aux réunions publiques et aux rencontres de proximité	56 contributions, dont 30 avis et 26 questions	198 visiteurs sur le site internet au 21 février 2023
--	--	---



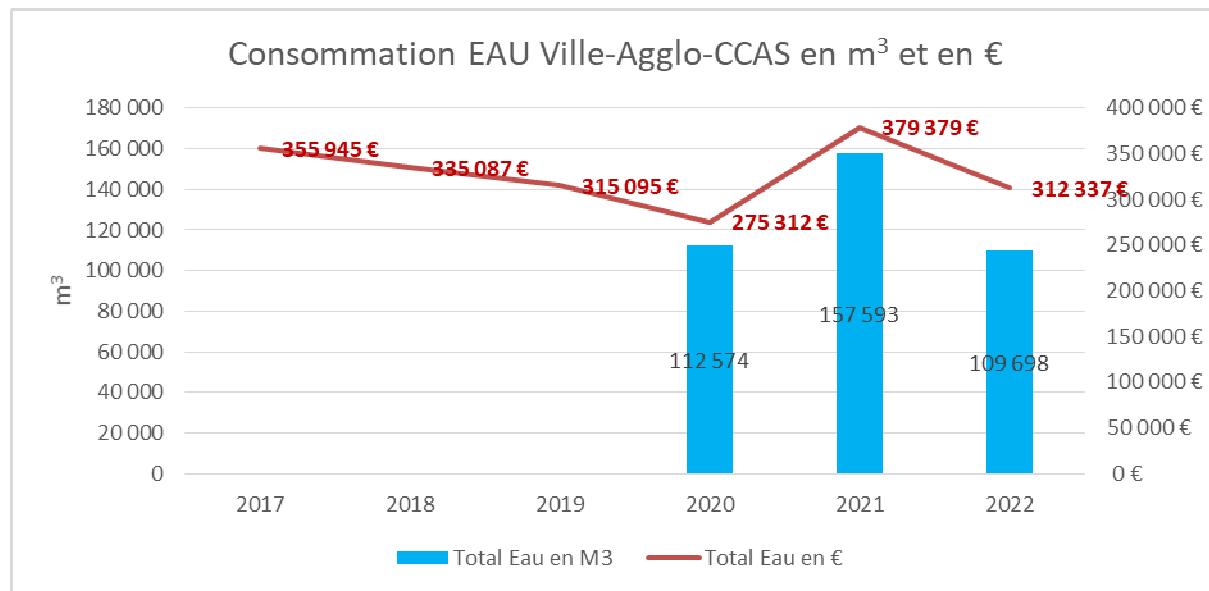
Pour la suite du projet, en tenant compte des avis exprimés lors de la concertation et des recommandations des garants, La Roche-sur-Yon Agglomération décide de poursuivre le projet et s'engage, notamment en matière de concertation et d'information du public, à :

- **porter le bilan** des garants ainsi que celui du maître d'ouvrage **à la connaissance des candidats au marché public global de performance**,
- **rendre public le projet retenu** à l'issue de la procédure de marché public global de performance,
- **poursuivre l'information sur le projet, via le site internet** du projet qui est maintenu, et au fur et à mesure de l'avancement du projet,
- **poursuivre le dialogue à travers trois dispositifs** : - Le maintien du **formulaire de contact** sur le site internet du projet - La **mise en place d'un comité de suivi** du projet, associant les parties prenantes (riverains, associations, acteurs économiques, etc.) - La mise à disposition du **numéro de téléphone** du service eau assainissement aux questions liées au projet.

La consultation des entreprises intégrant les enseignements de la concertation a été lancée au printemps 2023. Il s'agit d'un Marché Public Global de Performance qui permet d'associer l'exploitation et la maintenance à la conception-réalisation du projet, en intégrant des objectifs de performance. Les travaux ont été estimés en 2022 à 80-90 M€ et la nouvelle station doit être mise en service fin 2027.

2. Optimiser la facture et la consommation d'eau

L'analyse de l'ensemble des factures d'eau de tous les bâtiments de nos 3 collectivités s'illustre par le graphique suivant :



Cette consommation ne prend pas en compte les forages ni tous les équipements de récupération d'eau de pluie pour lesquels il n'y a pas de compteur.

3. L'amélioration des milieux aquatiques – continuité trame bleue – gestion des cours d'eau



L'agence de l'eau, la région et le département de la Vendée ont élaboré un outil de financement, le Contrat Territorial Eau, permettant de programmer de façon efficace les travaux améliorant la qualité de l'eau de nos rivières. L'agglomération est dans la continuité du programme d'action de 2022 à 2027 sur l'Yon et l'Ornay. Pour cette année les actions prioritaires restent l'amélioration de la continuité piscicole et sédimentaire. L'agglomération a travaillé à :



- L'île du Furet : création d'une passe à poisson à enrochements régulièrement répartis
- La préparation des travaux sur le Guyon à Venansault
- La protection des milieux via le contrôle des espèces exotiques envahissantes



C. L'urbanisme durable

1. Objectif ZAN (Zéro Artificialisation Nette) : vers la sobriété foncière



La Loi Climat et Résilience donne pour objectif d'atteindre le "Zéro Artificialisation Nette" en 2050 et réduire de moitié le rythme de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) en 10 ans (article 191 de la LOI n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets).

Le ZAN défini initialement dans le Plan Biodiversité national de 2018, répond aux problématiques d'artificialisation des sols qui sont la conséquence de l'extension urbaine et de la stratégie de construction en périphérie des grandes villes.

La notion est apparue face au constat de l'augmentation accrue de l'artificialisation des sols, qui augmente plus rapidement que la population, par les opérations d'habitat, d'activités, d'équipements publics et des infrastructures de transport. Le Ministère de la Transition Ecologique estime la perte de 20 à 30 000 ha/an de sols agricoles, naturels et forestiers qu'il convient de réduire à l'horizon de 2031 de moitié puis de stopper en 2050.

Pour autant, le ZAN ne signifie pas l'arrêt de toute construction mais la nécessité de construire autrement. La priorité est aujourd'hui de retravailler les surfaces déjà imperméabilisées/artificialisées, les immeubles vacants, les dents creuses, les friches et de densifier et renaturer.

Quelques définitions :

- **L'artificialisation** est définie comme l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage.
- **La renaturation** d'un sol, ou **désartificialisation**, consiste en des actions ou des opérations de restauration ou d'amélioration de la fonctionnalité d'un sol, ayant pour effet de transformer un sol artificialisé en un sol non artificialisé.
- **L'artificialisation nette** des sols est définie comme le solde de l'artificialisation et de la renaturation des sols constatées sur un périmètre et sur une période donnée.

Réduire la consommation foncière par la densification pour :

- Préserver les sols pour garantir ses services rendus à l'Homme, les écosystèmes, le cycle et la ressource en eau, la biodiversité
- Limiter les îlots de chaleur, les aléas hydro et les émissions de CO₂
- Limiter l'imperméabilisation et renaturer les Villes
- Maintenir les capacités de production agricole donc alimentaire
- Réduire l'étalement urbain et donc réduire les coûts d'aménagement

Traduction au niveau de l'agglomération qui doit donc réduire sa consommation des 10 dernières années de 50 % soit **ne pas dépasser une consommation de 314,5 ha entre 2021 et 2031**.

- Approbation en juillet 2022 du Schéma foncier de Développement des ZAE : approbation d'une réduction de la consommation des espaces agricoles et naturels de 50 % par rapport à

la décennie passée soit 134 hectares identifiés à l'échelle de l'Agglomération pour le développement économique, disposition à laquelle s'ajoute une obligation d'augmenter les densités dans les opérations à vocation d'habitat (25 log/ha pour les pôles de proximité, 30 pour les pôles intermédiaires et 40 et + pour la ville centre) ainsi qu'une obligation de densification des ZAE, action menée dans le cadre du marché de densification.

- Au gré de l'évolution des PLU des communes et au sein du futur PLUi, introduction de la règle de réduction des 50 % (cf révision du Plu de La Roche, Venansault, Thorigny et La Ferrière),
- Lancement par l'agglomération d'un marché de densification des ZAE attribué à ORYON pour reconquérir au sein des ZAE les potentiels de densification (identification de tous les gisements nécessitant un travail fin avec les entreprises pour densifier le tissu économique),
- Favoriser les opérations en renouvellement urbain sur les dents creuses via les Orientations d'Aménagement et de Programmation dans les PLU, Sur les 10 prochaines années, un potentiel de 61 gisements fonciers en dents creuses a été évalué, représentant au total 28,44 ha sur la ville de la Roche-sur-Yon : 50 gisements à vocation d'habitat, 8 gisements à vocation d'activité, 3 gisements à vocation d'équipements publics
- Introduction au sein du PLU de La Roche sur Yon d'un **Coefficient de Biotope** : c'est un indice correspondant au rapport des surfaces éco-aménagées (pondérées selon le type de sol ou d'aménagement) sur la surface total du projet de construction et d'aménagement (maison particulière, entreprise, commerce, équipement public...)
- traduction de la TVB du Pays Yon et Vie dans les PLU en cours d'approbation que sont La Roche sur Yon et Venansault transformée en TVBN (TVB uniquement pour La Ferrière et Thorigny),
- accentuation des dispositions réglementaires en faveur des EnR dans les règlements de PLU

2. Charte de l'aménagement et de l'habitat durable



La ville travail pour la mise en place d'une charte de l'aménagement et de l'habitat durable à destination des promoteurs : Au-delà des règles en vigueur sur le territoire (PLU etc....), dans la démarche d'urbanisme négocié, il s'agit d'instaurer un document de référence opposable aux professionnels de l'aménagement afin de fixer le cadre de leur intervention pour les prochaines années. Ce document intégrera 4 thèmes auxquels les projets devront apporter des réponses :

- Le projet dans la ville et son intégration (prise en compte de l'environnement existant, proposer des transitions qualitatives entre espaces publics et privés, communs et publics...),
- Qualité environnementale (végétalisation, s'intégrer dans les trames, productions/consommations énergétiques des bâtiments, gestion responsable des chantiers etc....),
- Proximité et mixité (mixité fonctionnelle et sociale, diversité de l'offres de logements, accessibilité et partage...),
- Confort d'usage du logement (anticiper la mutation des bâtiments, assurer un confort de vie des habitants....).

Les pétitionnaires et porteurs de projets devront donc apporter des solutions permettant de répondre aux enjeux de la transition écologique préconisées dans cette charte d'aménagement et de l'habitat durable qui doit voir le jour prochainement.

3. Projets vertueux – exemple Eclosia Parc



environ 600 logements sur 5,9 ha. Ce projet a pour volonté de limiter l'empreinte carbone et

Tendre vers des projets de plus en plus vertueux, alliant renouvellement urbain, densité, préservation de la biodiversité, performance énergétique des bâtiments, limiter la place de la voiture, gestion vertueuse de l'eau etc....

Divers projets sont soit en cours de réalisation, soit en cours d'étude allant en ce sens. On peut citer notamment :

- Eclosia Parc/DURET Immobilier

renforcer l'aspect environnemental du quartier en :

- Réutilisant certains matériaux sur place (asphalte, structures métalliques existantes, isolants, placo ...)
- Imposant des matériaux biosourcés aux futurs constructeurs
- Anticipant les futures réglementations thermiques (orientations, des bâtiments, favoriser les panneaux solaires, assurer le confort d'été, sources d'énergies renouvelables)
- Limitant les déplacements automobiles (service de conciergerie, de point de regroupement des livraisons, mise à disposition de véhicules partagés)
- Dépolluant une partie du site en phytorémediation (pas de transports de terres, dépollution via des plantes capables de traiter naturellement les hydrocarbures)
- Le Bourg Phase 2 : 470 logements programmés soit une densité de 110 logements/ha. La concertation avec des ateliers de co-conception vont avoir lieu fin 2023 afin d'établir un programme définitif.



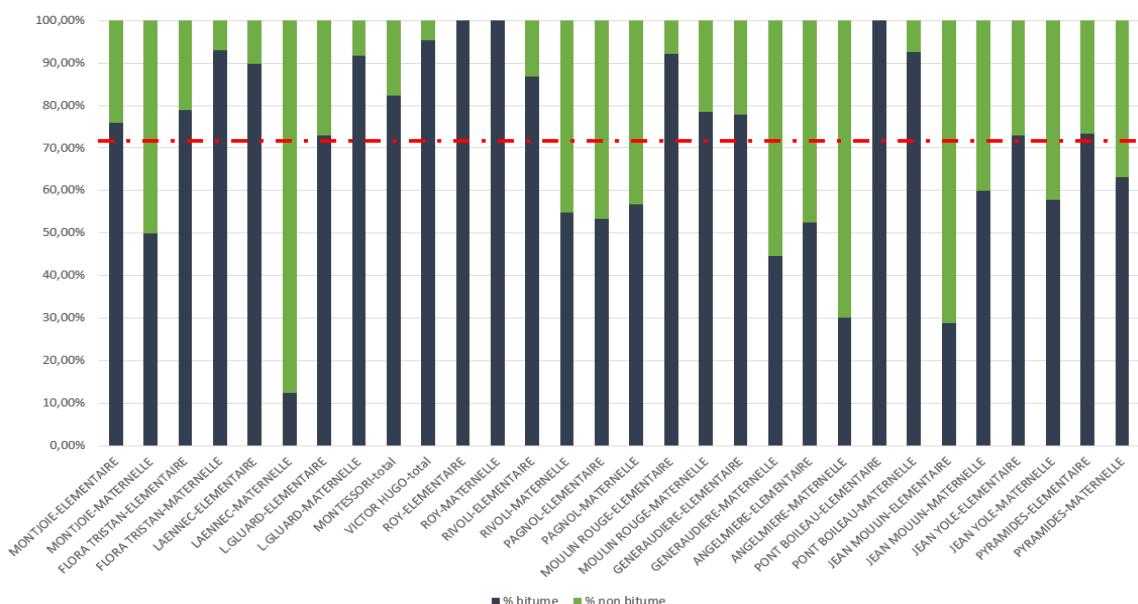
D. Lutte contre les îlots de chaleurs : états des lieux des cours d'écoles pour désimperméabilisation et renaturation



Face au constat d'été de plus en plus chauds et des cours d'écoles vieillissantes sur la ville de la Roche-sur-Yon, un diagnostic a été réalisé en janvier 2023. L'état des lieux, basé sur une vingtaine de critères a permis principalement de mettre en évidence :

- les cours et les bâtiments les plus exposés à la chaleur
- la moyenne d'imperméabilisation des cours d'école à 70%
- le manque de végétation
- les espaces de jeux très imperméabilisés et axés sur les jeux de ballons.

Répartition surface minérale/non minérale sur les cours d'école yonnaises



Par conséquence, des premières recommandations d'amélioration des espaces ont été faites en concertations avec les usagers des cours d'écoles afin de diminuer les effets de chaleur et apporter plus d'espaces végétalisés. L'objectif est également de proposer des projets d'aménagements de ces cours en incluant des programmes pédagogiques (rapport à la nature, égalité fille/garçon, culture, créativité, activité physique) et des espaces d'émancipation et de liberté.



III. L'ÉPANOUISSLEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS ET LE BIEN-ÊTRE DE TOUS LES HABITANTS



A. Le mieux-vivre ensemble

1. Accompagnement et soutien des plus fragiles



La ville de la Roche-sur-Yon a à cœur d'accompagner au mieux tous ses habitants, notamment les plus fragiles. C'est ce que fait tous les jours la direction action sociale avec cette année quelques éléments marquants :

- **Accueil du public** : plus de 13 800 accueils physiques (+15%/2021) et près de 10 800 téléphoniques, soit en moyenne 61 visites et 47 appels téléphoniques par jours à l'accueil du CCAS.
- **135 situations d'urgence** traitées en 2022 (+14% par rapport à 2021) Dont 25 urgences pour des familles à la rue (16 familles pour certaines vues plusieurs fois)
 - **L'élection de domicile** permet aux personnes sans domicile de disposer d'une adresse administrative.
 - 332 premières demandes au cours de l'année 2022. 27% étaient sans solution d'hébergement au moment de l'ouverture (à la rue, 115, voiture, squat).
 - 251 «boîtes aux lettres» ont été fermées durant l'année 2022 (+5% par rapport à 2021) 45% du fait de l'absence de contact avec le CCAS pendant plus de 3 mois (42% en 2021) et 28% du fait que les personnes ont eu accès au logement (27% en 2021).
- En 2022 115 050 € ont été distribués aux usagers en difficultés. Les aides prennent différentes formes selon la problématique :
 - **Chèque d'Accompagnement Personnalisé (CAP)** en attendant que les droits se débloquent (764 cas)
 - Chèques aux créanciers (108 cas)
 - Aides au paiement des factures énergie/eau (63 cas)
 - Aides en espèces (31 cas)
 - Allocation Temporaire de Substitution (16 cas)
- **Aide alimentaire**, avec l'appui des 4 mairies de quartier pour les inscriptions, la Ville coordonne l'accès à : 3 épiceries solidaires (Graine d'ID, Amaqy Garenne, Amaqy Liberté) et 3 distributions Amaqy (Saint André, Vallée Verte, Forges). La





habituel au niveau de la gare routière avec le Fraternibus.

- **Permanence sociale au commissariat de police**, outil complémentaire aux interventions de la police. En 2022, 170 permanences ont été tenues dans cet espace d'accueil, d'écoute et d'accompagnement privilégié pour les usagers confrontés à des difficultés sociales, qu'ils soient auteurs ou victimes. Cela occupe une assistante sociale du CCAS à 80% ETP.
- Accompagnement des demandes de logements sociaux. En 2022 il y a eu 3 898 demandeurs soit 7% de plus qu'en 2021.



2. Lutte contre l'habitat indigne



Mise en œuvre des pouvoirs de police du Maire dans la lutte contre l'habitat indigne, en lien avec la CAF pour les situations de non décence et en lien avec l'Agence Régionale de Santé pour les situations d'insalubrité. En 2022, **113 procédures** ont été traitées.

Faits marquants : Levée partielle de l'arrêté de mise en sécurité Rue de la Poissonnerie, Mise en sécurité d'un logement rue Rabelais et Mise en sécurité de la résidence Orphée.

>> Perspectives : Accentuer la transversalité avec le dispositif Permis de Louer (dispositif expérimental qui n'a pas donné entière satisfaction)

B. Accès à la santé

1. CONTRAT LOCAL DE SANTE 2021-2024



Les actions du Contrat Local de Santé 2 signé en juillet 2021 avec l'ARS ont démarré en septembre 2021. Les ambitions de ce contrat sont :

- Prévention et promotion de la Santé dès le plus jeune âge et tout au long de la vie
- Accès aux droits et accès aux soins
- Accompagnement de la longévité accrue

Au cours du 1^{er} semestre 2023, en collaboration avec l'Agence régionale de Santé, un travail de synthèse a été fait pour améliorer la lisibilité du CLS et la transversalité du contrat.

Les actions, réalisations de cette année sont :

- Signature du premier contrat (3 ans) entre la Ville et une ex-boursière (à présent médecin) au Centre Municipal de Santé
- Mission Attractivité médicale ;
 - Présence de la Ville à divers congrès (internes, exercice coordonné) pour valoriser le territoire Yonnais. Trois des remplaçantes du CMS et MSP résultent de ces rencontres.
 - Accueil des internes dans un logement de la Ville durant leur stage (moyennant un loyer) ; développement du faire savoir du cadre de vie très agréable de La Roche auprès des futurs médecins. Les retours de cet investissement sont très positifs.

- Des ateliers santé et bien être comme facteur d'insertion dans les quartiers ; actions prolongées
- Moi(s) sans Tabac ; actions prolongées
- Centre Municipal de Santé (CMS) de la Généraudière. L'Equipe médicale se stabilise à 8 médecins représentant 5 ETP et 1 remplaçante sur un contrat de 8 mois avec une installation prévue dès sa soutenance de thèse. En décembre 2023, l'équipe comptera 10 médecins pour 6,5 ETP.
- Depuis avril, plus de 500 nouveaux patients affiliés à un médecin traitant ont été intégrés au CMS et ce nombre va augmenter progressivement.
- Ouverture d'une antenne du CMS « CMS - antenne Doumer » , 31bis rue Paul Doumer : dont 1 des médecins est dédié aux patients âgés de plus de 70 ans.

>> Perspectives : Construction de 3 cabinets médicaux supplémentaires et 1 cabinet paramédical d'ici fin 2023 au CMS de la Généraudière (3 médecins sont déjà identifiés pour exercer dans ces nouveaux cabinets).

2. L'accessibilité

L'accessibilité est une composante à part entière du développement durable, dans le sens où celle-ci contribue fortement à la cohésion sociale. De la même façon, l'accessibilité universelle permet d'améliorer le cadre de vie, non seulement des personnes en situation de handicap, mais potentiellement de tous les habitants.



Par rapport à l'an passé le taux d'emploi de travailleurs handicapés est en hausse à la ville de 0.54 point (9.65%) et à l'agglomération 1.2 point (8.66%) et dépasse donc l'obligation légale quand au nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi au delà des 6% exigés par la loi. Seul le CCAS reste en dessous du seuil avec un taux à 4.55%. L'employeur a donc amené à régler une contribution à hauteur de 12 997,35€, en baisse de 4 765,15 € par rapport à 2021. Une attention particulière est portée à cette problématique avec plus de prestations confiées à des établissements ou services d'aide par le travail, afin d'augmenter le taux d'emploi.

En matière d'accessibilité, plusieurs fait marquant peuvent être mis en avant cette année :

- Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), le service prévention a mis en place les « Duos Day ». Cela a constitué à accueillir dans différents services des personnes en situation de handicap afin qu'ils découvrent nos métiers et puissent éventuellement postulés et ou se former pour venir travailler dans nos collectivités.
- Deux Ambassadrices en service civique ont poursuivi la sensibilisation des commerçants à l'accessibilité de leur boutique.
- L'acquisition d'un triporteur électrique pour favoriser les déplacements doux de personnes âgées et de personnes en situation de handicap
- L'ouverture d'un accueil de loisirs en partenariat avec l'association Loisirs Pluriel
- Les Assises du handicap pour une société inclusive pilotées par l'association « A chacun sa balle »
- Le salon « Voir autrement » organisé par l'association « A pied à pattes » (les chiens guides d'aveugle),
- L'exposition « Tactile Tour » en partenariat avec l'association Valentin Haüy, qui a accueilli 370 visiteurs, dont des enfants qui ont eu « le permis de toucher » les œuvres reproduites,



Il ne s'agit pas non plus d'oublier les visites de concertation qui ont concerné le complexe aquatique, le Quai M et la rue Salengro, avec l'expertise d'usage des représentants de l'APF France Handicap, de l'association Valentin Haüy, d'Accèsourds Yonnais et de l'association des devenus sourds

(ARDDS). Cette pratique ancrée de la concertation a d'ailleurs fait l'objet d'un intérêt de la part du CEREMA (établissement public national conseillant les collectivités).

3. Santé au travail pour les agents

La collectivité a mis plusieurs dispositifs en place en faveur de la santé des agents :

- Les ateliers sport-santé organisés sur la pause méridienne ou en fin d'après midi. En 2022-2023, ce sont 147 agents au total qui ont participé au moins une fois à l'une des 4 activités proposées : sophrologie, yoga, course à pied/renforcement et work active, et/ou découvert des activités à l'essai pendant quelques séances comme la plongée, l'escrime, l'aviron, le tennis de table ou l'apnée.
- La participation au CNAS et COSEL permettant une aide financière pour les licences et adhésion aux clubs sportifs ou participation aux activités proposées par le comité des œuvres sociales,
- Participation financière pour la complémentaire santé des agents si elle est labellisée.
- Depuis le 1^{er} janvier 2022 : la prise en charge à 100% de la prévoyance (garantie maintien de salaire) pour tous les agents
- Partenariat avec FOCSIE pour une permanence avec une assistante sociale plusieurs jours par semaine
- Généralisation de la formation sur les addictions pour tous les agents.

C. Les assises de quartiers

Les conclusions de la concertation qui a mobilisé pendant un an près de 2 000 citoyens ont été présenté début 2022. Elles consistent en:



- Un programme de 37 actions concrètes élaboré par 150 habitants volontaires.
- La nécessité d'approfondir 3 thématiques :
 - La Mobilité
 - L'Environnement
 - La jeunesse

La mise en œuvre du programme a débuter par la création d'un comité de suivi des Assises regroupant 70 habitants qui seront amenés à se réunir tous les trois mois pour suivre, évaluer et contribuer au programme d'actions. Le comité de suivi est garant de la démarche des Assises.

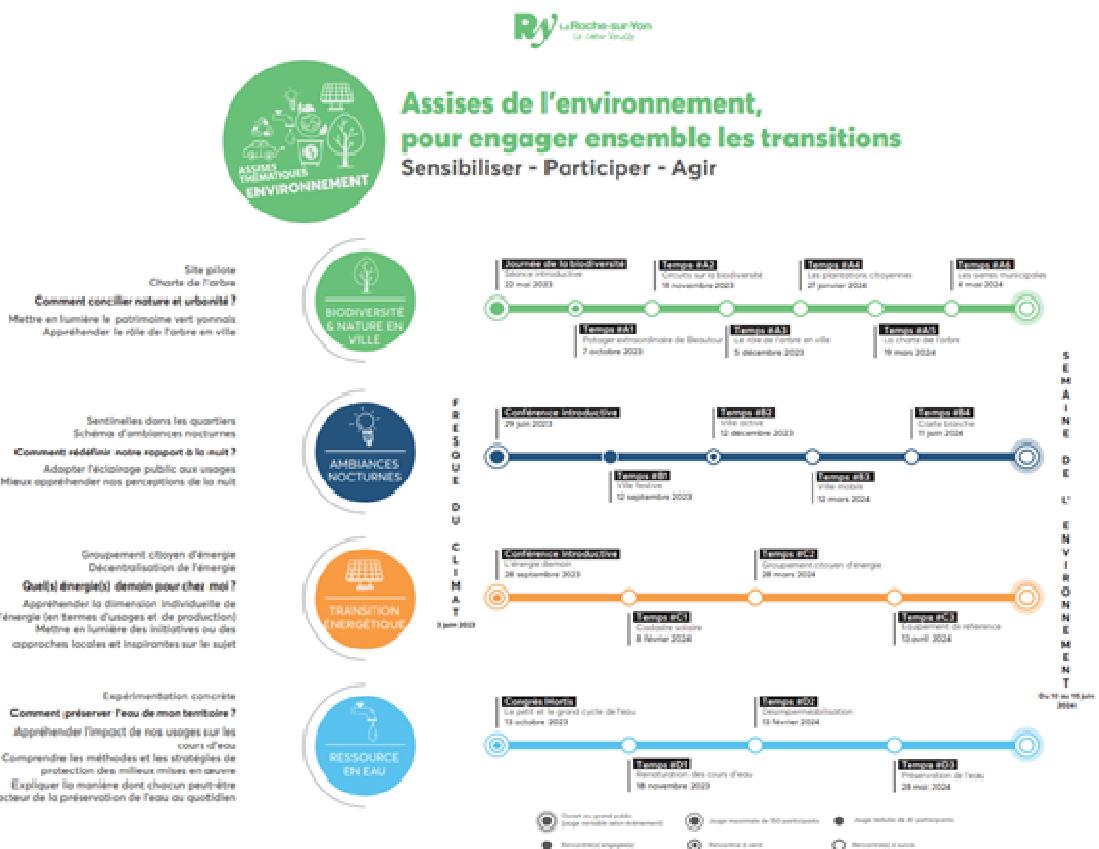
Après une année de transition visant à préparer la continuité des Assises de quartier, 2023 marque donc l'ouverture du second chapitre structuré autour de trois sujets : l'environnement, la jeunesse et la mobilité.



Les Assises de l'environnement débutées en mai 2023 s'organisent autour de quatre sujets d'importance pour le territoire :

- ambiances nocturnes,
- Biodiversité et nature en ville,
- transition énergétique
- ressource en eau.



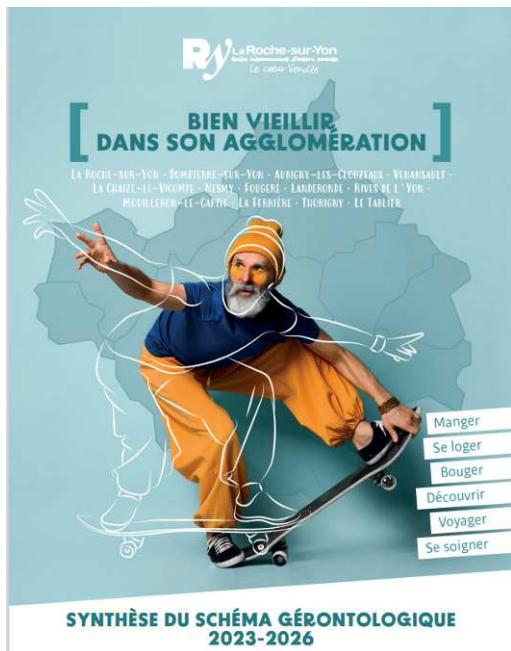


Les Assises se poursuivront par la thématique de la Jeunesse à la rentrée 2023 et les Assises de la mobilité en janvier 2024.

IV. LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET GÉNÉRATIONS - SOLIDARITÉ, PARTAGE, CITOYENNETÉ



A. Schéma gérontologique



Le schéma gérontologique Autonomie agglo-yonnais a été adopté par le Conseil d'administration du CIAS le 9 février 2023.

Fruit d'un travail collaboratif entre les membres de la commission «solidarité» de l'Agglomération et les administrateurs nommés du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), avec l'accompagnement des services, le schéma gérontologique est parti d'un constat peu rassurant d'un manque de places en EHPAD, de difficultés croissantes de recrutement de personnel, d'un besoin de soutien à domicile, d'un besoin de soutien aux aidants et d'un besoin d'établissements adaptés depuis la résidence-autonomie jusqu'aux unités spécialisée.

Le schéma gérontologique c'est : 5 axes, 9 orientations, 16 enjeux et 65 actions

Axe 1 : recomposer l'offre d'hébergement gérée par le CIAS

Axe 2 : le soutien à domicile

Axe 3 : CIAS : développer une politique salariale ambitieuse, à la hauteur de la crise

Axe 4 : anticiper par la prévention de la perte d'autonomie

Axe 5 : les dynamiques partenariales



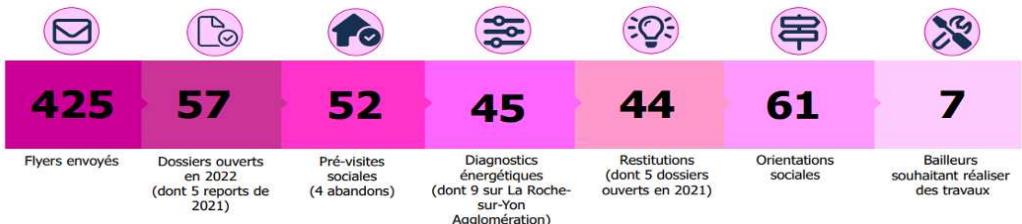
Dans un contexte de gérontocroissance et vieillissement démographique un des enjeux est le développement/renforcement du maintien à domicile afin de prévenir les situations d'isolement et de rompre l'isolement.

Le 1er avril 2023 a donc été créé un **Centre de Ressources Territorial (CRT)** pour les personnes âgées. Un équipe de 9 professionnels accompagne donc de façon renforcée des personnes agées dépendantes allant du GIR (Groupe Iso-Ressources) 1 à 4, désireuses de vivre à domicile.

B. Éradication de la pauvreté: Lutte contre la précarité énergétique – Le SLIME +



L'objectif du dispositif SLIME – Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie – copiloté par la Ville et le Sydev est de mieux repérer les situations de précarité énergétique, d'amorcer un contact, de proposer un diagnostic énergétique gratuit puis de renforcer le conseil et l'orientation des foyers concernés. Ce dispositif trouve un nouvel élan en s'élargissant à l'ensemble de l'agglomération.



En 2022, 425 propositions d'aide adressées sous forme de flyers ont conduit à l'ouverture de 57 dossiers dont 45 ont abouti à des diagnostics énergétiques.

Faits marquants : le SLIME devient SLIME + avec l'élargissement du dispositif sur toute l'Agglomération yonnaise

>> **Perspectives** : créer de la transversalité avec l'habitat indigne et Amélioration des kits «éco-gestes»

C. Schéma de la tranquillité publique



Le schéma local de tranquillité publique qui s'inscrit dans une démarche globale a pour objet de produire un diagnostic. Il vise également à déterminer et à piloter un plan d'actions coordonné entre les différents partenaires institutionnels, associatifs et opérationnels qui travaillent en complémentarité et se rassemblent au sein d'instances locales en vue de préserver la tranquillité publique de la population.

Ce schéma s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024 et par déclinaison en lien avec la politique de prévention de la délinquance, animée et coordonnée par Monsieur le Maire.

A ce titre, il est destiné aux membres du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CLSPDR) qui seront aussi les acteurs de sa mise en œuvre.

Les interventions de ces acteurs reposent sur des pratiques, des outils et des procédures spécifiques mises en œuvre, conformément à la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, par un partenariat opérationnel, dont la complémentarité est essentielle.

Le schéma local de tranquillité publique de la ville de la Roche-sur-Yon poursuit plusieurs objectifs :

- identifier les enjeux de la tranquillité publique
- identifier les acteurs, les instances concourant à la tranquillité publique
- procurer un cadre opérationnel partenarial favorisant l'échange et l'articulation de ces différents acteurs bénéfique à la coproduction de sécurité
- définir un plan d'actions visant à garantir la tranquillité publique et comportant un équilibre entre actions préventives et répressives
- suivre et évaluer les actions définies
- associer la population dans la conception des politiques de sécurité conformément aux attentes exprimées

4 thématiques sont ressortis de ce schéma local de tranquillité publique et vont se traduire par 4 comités "d'expert" dans ces domaines :

- la préservation de la tranquillité publique
- la prévention des jeunes exposés à la délinquance
- la lutte contre les violences intrafamiliales
- la lutte contre l'insécurité routière

D. Formation sensibilisation à l'égalité genre homme/ femme ou fille/garçon : Formation dans les écoles



L'association « Régalons nous » est de nouveau intervenue, cette année scolaire 2022-2023 auprès du personnel encadrant de l'éducation. Au total 39 animateurs, 3 responsables de site et 4 ATSEM (sur un total de 132 animateurs, 63 ATSEM et 15 responsables de site) ont pu bénéficier de cette formation sur **l'égalité fille/garçon** soit 22% des agents. L'objectif a été de déconstruire les stéréotypes.

La formation a servie à faire comprendre les identités de sexe et genre, à identifier



stéréotypes filles-garçons, à comprendre et modifier les réflexes et comportements des adultes encadrants pour privilégier et développer l'égalité dans la cour d'école et lors des animations périscolaires.

Les équipes d'animation continuent de promouvoir un travail autour des compétences psycho-sociales des enfants. Ainsi la mise en place « **des bancs de l'amitié** » dans les écoles Laënnec, Moulin Rouge et Gluard, des messages clairs et des règles de vie partagées permettent d'améliorer les relations au sein des groupes scolaires et de réduire les violences. L'objectif est d'aider les enfants à identifier puis à gérer leurs émotions.

E. L'insertion



Au sein de la Ville et de l'Agglomération de La Roche-sur-Yon, l'insertion apparaît à plusieurs niveaux :

1. Le chantier d'insertion

Les ateliers et chantier d'insertion (ACI) portés par la ville de La Roche-sur-Yon ont salarié 46 personnes en 2022, dont 26% de femmes. Celui de l'Agglomération a employé 9 salariés.

Acteur de l'inclusion sociale et professionnelle, les Ateliers et Chantiers d'Insertion proposent 28 postes de travail sur 4 métiers supports d'insertion : jardinier d'espaces verts, maçonnerie paysagère, peintre bâtiment, agent technique de l'environnement.

Les salariés en insertion bénéficient d'un accompagnement socio professionnel devant permettre de lever les freins périphériques à l'emploi et de dynamiser les parcours professionnels.

Ces agents contribuent à l'entretien et l'aménagement des espaces publics et des espaces naturels et améliorent le cadre de vie.

Le chantier collectif anime des demi-journées de formation "Salariés/citoyens écoresponsables" pour tous les salariés et agents du dispositif ACI autour des enjeux d'économies d'énergie, de tri des déchets et de mobilité afin de faire évoluer les comportements individuels et collectifs au travail comme à la maison.

Il y a eu cette année un temps fort de sensibilisation au changement climatique. 50 agents ont ainsi participé à l'animation « Fresque du climat ».

L'action "Biodiversité In ZAE" vise à concilier enjeux de développement économique et



environnementaux. A ce titre, le site des Ateliers et Chantiers d'Insertion est aménagé et géré en site pilote.

Comme chaque année, en période d'étiage l'équipe agglomération à nettoyé la rivière Yon depuis l'aval du barrage de Moulin Papon jusqu'à Basse Lardière. Ils ont passé 15 jours en tout pour sortir entre 9 et 10 m3.

98% des déchets sont constitués de plastiques (Sacs, poches, vêtements, plastiques rigides...), 1% de ferrailles (cadres vélos, scooters, trottinettes, cannettes...) et l'autre pourcent de verre (bouteilles).

Par rapport à l'année dernière, la collecte est un peu moins importante (estimation entre 12 et 14m3).

2. Le bus de l'intérim



37 structures pour les intermédiaires de l'emploi (agences intérim, groupements d'employeurs, associations intermédiaires) ont participé à l'action. 300 usagers sont venus à la rencontre des agences d'intérim. Fin septembre 2022, les agences nous ont informés de 35 embauches, 3 personnes en formation et que de nombreux recrutements étaient en cours.

3. Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)

Intégré au service Emploi- Insertion de La Roche sur Yon Agglomération, le PLIE a pour objectif d'accompagner les personnes éloignées de l'emploi, qui lui sont orientées, jusqu'à un emploi durable et qui les satisfasse.

Pour ce faire, le service met en œuvre 3 axes qui se complètent pour apporter une réponse la plus pertinente possible aux personnes accompagnées :

- **l'accompagnement individualisé et renforcé** qui s'inscrit dans la durée (pas de limitation de temps) afin de pouvoir accompagner les personnes jusqu'à l'insertion professionnelle durable. Les personnes bénéficient d'un référent de parcours dédié avec qui ils développent une relation de confiance qui permet un accompagnement global de qualité.
- **l'animation de la relation entreprise** qui a pour but de faciliter et renforcer les liens entre les employeurs et les personnes accompagnées. Il s'agit de développer les rencontres entre recruteurs et demandeurs que ce soit, en démarrage de parcours pour découvrir des métiers ou secteurs d'activité, pendant le parcours pour mettre en place des immersions afin de valider des projets, ou en fin de parcours pour sécuriser l'intégration dans l'emploi.
- **l'animation du territoire et l'ingénierie de projets** qui permet de mettre en place, au travers de la gestion de fonds européens (FSE+), des actions spécifiques qui viennent étayer les parcours de retour à l'emploi. Cet axe contribue également à la cohérence des actions proposées aux publics cibles sur le territoire.

Le PLIE part de la demande des personnes et travaille avec elles pour définir et mettre en œuvre un projet professionnel. Chaque action mise en place dans ce sens est une étape qui vient étayer le parcours de retour à l'emploi.

En 2022, 370 personnes ont été accompagnées. 85 % des personnes ont bénéficié d'au moins un contrat de travail dans l'année. 60 % sont sorties du PLIE du fait d'un emploi durable.



Atelier du changement, découverte de la poterie par un des participants du PLIE.

4. Les clauses d'insertion dans les marchés publics



Dans le cadre de leurs marchés de travaux, de prestations ou d'achats publics, les collectivités peuvent imposer que des personnes éloignées de l'emploi bénéficient d'heures de travail réservées.

Ce dispositif est à la fois un levier pour l'emploi au profit des publics qui en sont le plus éloignés et un soutien à l'activité des Structures d'Insertion par l'Activité Economique.



En 2022, 90 825 heures de travail d'insertion professionnelle ont été réalisées sur le territoire de la Roche sur Yon Agglomération, soit 56 ETP pour 328 personnes éloignées de l'emploi, sur les 131 marchés de 13 donneurs d'ordre différents dont principalement la Ville et l'Agglomération de la Roche sur Yon.

Constatant toujours des difficultés de recrutement sur plusieurs métiers en tension, la part minoritaire de public féminin sur le dispositif des clauses d'insertion (bien que supérieure à la moyenne nationale (23 % contre 18 %), la faible proportion des demandeurs d'emploi résidant dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (14 %) et celle des bénéficiaires résidant dans des hébergements provisoires (8%), le service Emploi Insertion a organisé en 2022, plusieurs journées de découvertes des métiers et une action de pré-qualification adaptée aux difficultés rencontrées par les publics éligibles aux clauses d'insertion (difficultés en français, manque de connaissances des métiers et de leur environnement) :

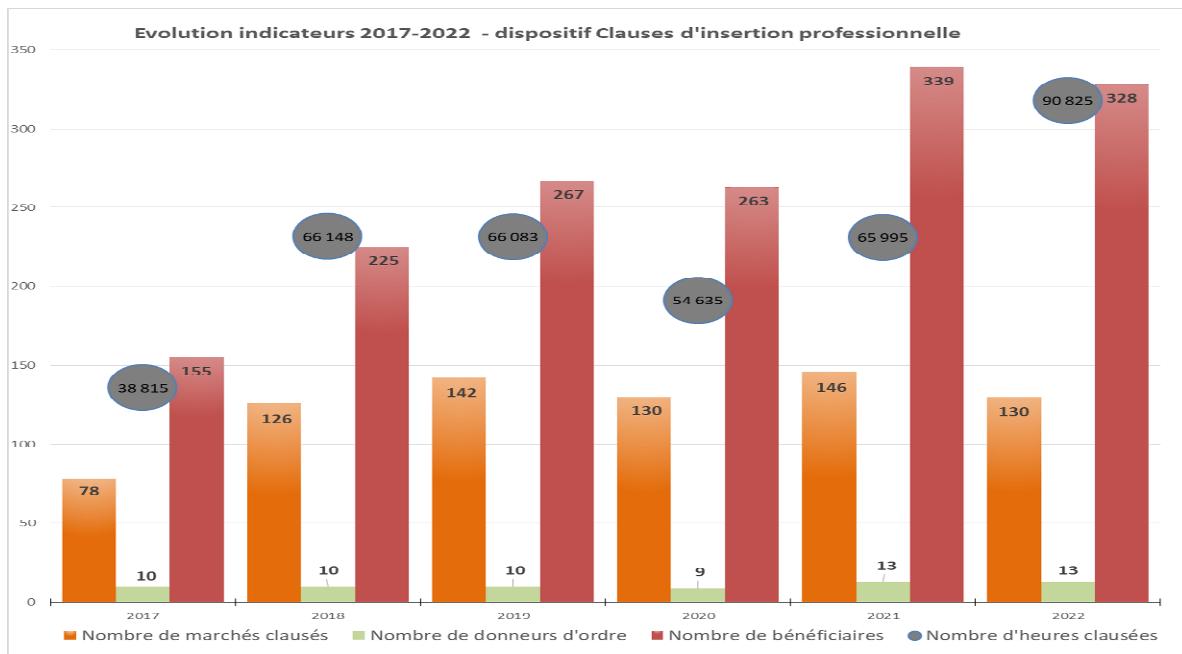
- Journées découverte métiers Electricité/Plomberie
- Journée découverte métiers de la Propreté
- Journée découverte des métiers du Second œuvre à destination du public féminin
- Action de pré-qualification sur les métiers de l'Electricité/Plomberie
- Visites de chantiers
- Découverte métiers Peinture intérieure / extérieure (mai 2023)
- Pré-qualification métier de la Peinture (juin à septembre 2023)

>> Perspectives :

- Journées découverte à venir au 2ème semestre 2023



Action découverte des métiers du bâtiment pour le public féminin en partenariat avec l'AFPA



F. Les Relations internationales



Dans le cadre de l'accompagnement à la mobilité européenne et hors Europe, un séjour en immersion à Tambacounda (Sénégal) a été organisé en octobre 2022 avec 5 jeunes Yonnais suivis par le Service Prévention/Médiation de la Ville de La Roche-sur-Yon. Ils ont participé à un projet solidaire de plantations d'arbres au sein de l'école Dar Salam Commune de Tambacounda et a des échanges interculturels avec des jeunes Tambacundois pendant une semaine. Les objectifs de ce voyage étaient :

- développement de la confiance en soi,
- engagement des jeunes dans un projet environnemental et solidaire,
- prise de conscience des enjeux sociétaux et ODD,
- sens des responsabilités,
- maturité.

Les jeunes étaient encadrés par 2 agents Educateurs de la Ville de La Roche-sur-Yon ainsi que l'adjoint au maire délégué à la prévention, sécurité.

En janvier 2023 à Tambacounda, a eu lieu la mission, pour le **bilan du projet de développement de l'entrepreneuriat dans le domaine culturel** et la structuration du secteur culturel à Tambacounda en présence du Maire de La Roche-sur-Yon. Un séminaire a eu lieu entre les acteurs culturels de Tambacounda, la Direction de la Culture et les élus Culture de la Ville de La Roche-sur-Yon. Un agent de la Médiathèque Benjamin Rabier a pu quant à lui apporter une formation en bibliothèque et dans ce cadre bénéficier d'un échanges de compétences avec les agents sénégalais. Le travail sur les axes de coopération entre les 2 villes se fait sur les thèmes de :

- l'éducation,
- le maraîchage,
- l'entrepreneuriat des femmes,
- l'environnement,
- la culture
- la jeunesse.

Dans le cadre de la coopération internationale décentralisée, l'année 2022 – 2023 a été l'occasion pour les relations internationales de participer à un travail sur le sport en accès libre, tout d'abord par l'accueil de toutes les villes partenaires étrangères pour la participation à un séminaire international «Bénévolat, sport en accès libre, qu'en est-il suite à la crise sanitaire de la Covid19 ? » et interventions lors de la « Faites du Sport » à La Roche-sur-Yon. Puis en mai 2023 un échange technique a eu lieu avec Drummondville (Canada), sur le thème de l'aménagement des aires de sport en accès libre et l'organisation de courses populaires, du bénévolat (4 agents Ville et 1 élu Sport y ont participé).

V. UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES – ÉCONOMIE RESPONSABLE



A. La gestion des déchets des ménages

Depuis 2010 la production totale de déchets a augmenté de 15% malgré une réduction de 15% des ordures ménagères.

L'évolution la plus importante concerne les déchets déposés en déchèteries : + 52%, reflet de ce qui est constaté sur d'autres territoires.

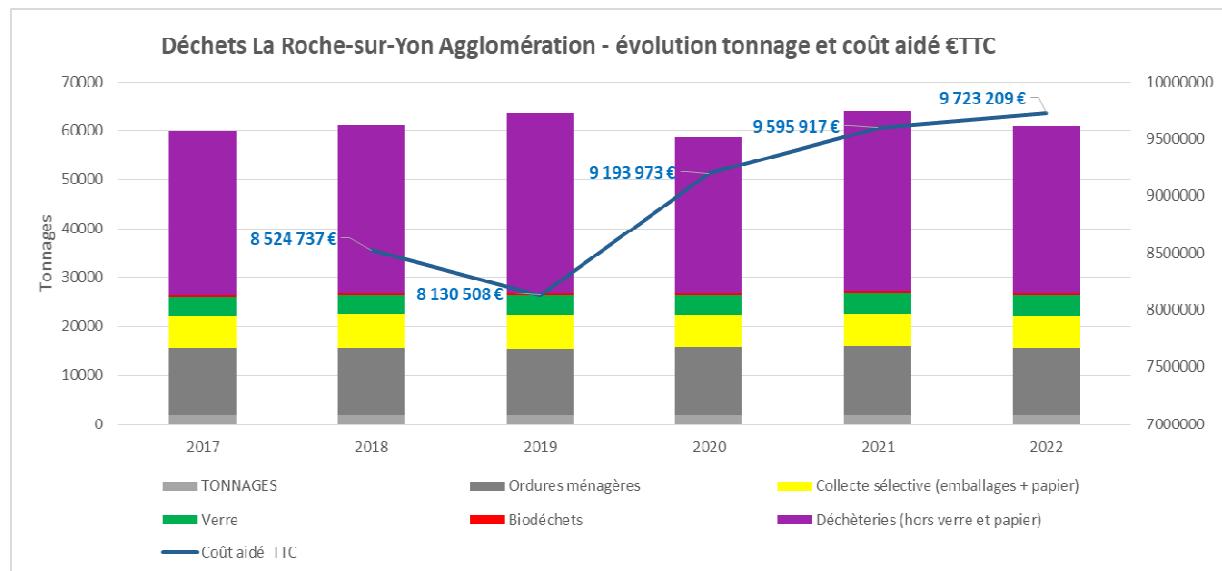
La mise en place de la redevance incitative en 2011 a pu renforcer le report de tonnages de déchets vers ces équipements, au regard de la performance des tonnages en OMR notamment. Une solution pour inverser cette tendance pourrait être la mise en place d'une incitation également en déchèteries.

En 2022, la production moyenne de déchets est de **602 kg par habitant**, soit **7% de plus qu'en 2010**. Néanmoins, on constate une **baisse de 6% par rapport à 2021** (640 kg/hab), avec notamment une **baisse de 3% sur les ordures ménagères** et de 8% sur les déchèteries.

En terme de performances, **le ratio global « hors gravats »** de La Roche-sur-Yon Agglomération (LRSYA) en 2022 est **inférieur au ratio de l'ADEME : 502 kg/hab** contre **547 kg/hab**.

Les principales différences portent sur les flux suivants :

- **Ordures ménagères** : LRSYA = 139 kg/hab / enquête ADEME 2021 = 246 kg/hab
- **Déchèteries « hors gravats »** : LRSYA = 249 kg/hab / enquête ADEME 2021 = 182 kg/hab



En 2022 : 69,64 % des déchets sont valorisés (hors gravats, déchets dangereux, amiante et extincteurs) dépassant ainsi déjà les objectifs nationaux fixés par la loi de transition énergétique pour la croissance verte : 55% de valorisation globale pour 2020 et 65% pour 2025.

Focus sur la collecte en benne GNV

La collecte des déchets de l'agglomération est réalisée avec 7 bennes à ordures ménagères, dont 5 diesel et depuis novembre 2019 la mise en circulation de 2 bennes GNV. Les résultats de cette évolution :

- 18 tournées en benne GNV sur les 51 tournées hebdomadaires
- soit 1100 km sur les 3100 km parcourues en moyenne (par semaine)
- Consommation réelle de 71kg/100km contre 75 l/100km pour une BOM gasoil
- Autonomie d'une benne GNV = 230 km (contre 150 initialement prévus) permettant de réaliser 2 tournées (matin et après-midi).



Les avantages : réduction de 3 types de pollution

Pollution atmosphérique	Diesel = 64 T de CO2/an GNV = 44 T de CO2/an	soit une baisse de 30%
Santé publique (particules fines = PM10)	Diesel = 2,4 kg de PM10/an GNV = 0,25 kg de PM10/an	soit une baisse de 95%.
Pollution sonore	Impact sonore du GNV réduit par 2 en comparaison avec une benne Diesel (ressenti des équipages)	

B. bilan annuel de la stratégie numérique responsable

La collectivité a mis en place un règlement intérieur informatique dans lequel figure l'ensemble des règles "numérique responsable".

Les actions réalisées en la matière sont les suivantes :

- Depuis 2022 : acquisition de l'ensemble des renouvellements des clients légers sur le marché de la seconde main,
- Depuis 2022 : acquisition de l'ensemble des tablettes sur le marché de la seconde main.
- A partir de fin 2023 : acquisition dès que cela sera possible des smartphones sur le marché de seconde main, dans le cadre d'un nouveau marché de fourniture.
- Contractualisation depuis 2021 avec l'association FACE pour le ré-emploi d'anciens matériels informatiques de la collectivité :
 - Unités centrales : 14 en 2021, 67 en 2022
 - Ecrans : 88 en 2021, 66 en 2022, 60 en 2023
 - Ordinateurs portables : 19 en 2021, 16 en 2022, 12 en 2023.

C. Parc automobile de la collectivité

Le Parc de véhicules pour nos collectivités se repartit comme suit :

- Véhicules Utilitaires : 124
- Véhicules Légers : 66
- Poids Lourds : 12
- Véhicules électrique : 19
- VL 100 %Hydrogène : 1
- NACELLE : 1

- TRACTEUR : 7
- BALAYEUSES : 2 thermiques PL + 1 électrique
- ENGINS TP : 13

La consommation de carburant pour 2022 s'établit comme suit :

- Gazoil : 129 800 L
- Essence SP95 : 30 012 L
- GNR : 58 800 L

La programmation du remplacement de plusieurs véhicules agés par des véhicules électriques, tous les ans, va progressivement faire chuter ces consommations et par la même diminuer les émissions de gaz à effets de serres mais aussi les particules fines rejeter dans l'air.



Concernant le renouvellement de notre flotte auto, la loi Climat et Résilience impose aux collectivités un devoir d'exemplarité. La loi 2021-1104 le démontre avec des objectifs encore plus exigeants. Elle modifie l'article L.224-7 du Code de l'environnement en ajoutant de nouvelles échéances. Les quotas de véhicules électriques dans les collectivités sont passés depuis janvier 2021 de 20 à 30%, et ce jusqu'en décembre 2024.

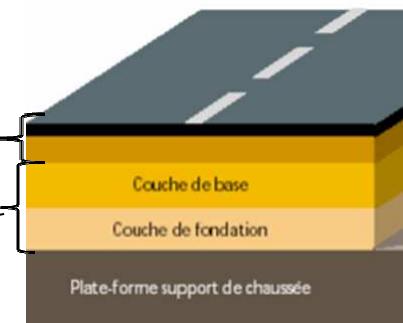
Les achats complets réalisés présentent un taux de renouvellement par année civile en 2022 de 37,5% et en 2023 de 20%.

D. Le réemploi et recyclage des matériaux de voirie



La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte stipule que 60 % des matériaux utilisés pour la construction de voiries doivent être issus du réemploi des matériaux présents sur le chantier ou de matériaux recyclés, avec la répartition suivantes :

- 20 % des couches de surface doivent être réemployées ou issus du recyclage
- 30 % des couches d'assises doivent être réemployées ou issus du recyclage



Que ce soit en interne par les services ou en prestation avec les entreprises qui réalisent des travaux de voirie pour le compte de la collectivité, les matériaux sont dorénavant réemployés ou recyclés au maximum depuis 2021.

Bilan : **70% des matériaux** entrants et sortants des chantiers sont **réemployés ou orientés vers une filière de recyclage** (> objectif national de 60%)

Matériaux sortant des chantiers : Une part importante de matériaux est sauvegardé en place (comparé aux années 2000) afin de préserver les ressources et les coûts

- 62% des matériaux extraits partent en filière de recyclage (**objectif de 60% dépassé**) :
 - 100 % des couches de roulement sont réemployées (**objectif de 20% dépassé**)
 - 56 % des couches d'assises (**objectif de 30% dépassé**)

Matériaux entrant sur les chantiers : Des collectivités moteurs en matière de recours aux matériaux intégrant du recyclé

- 76 % des matériaux entrant sur les chantiers sont issus du recyclage (**objectif de 60% dépassé**) :
 - 15 % des couches de roulement sont issues du recyclage (**objectif de 20% non atteint**)

- 85% des couches d'assises sont issues du recyclage (objectif de 30% dépassé)

Mais des difficultés à recourir uniquement à des matériaux recyclés, du fait de :

- Typologie de travaux nécessitant le recours à des matériaux de carrière (sablage des chemins ruraux,...)
- Formulation des produits ne permettant pas d'intégrer 100% de matériaux issus du recyclage

E. La recyclerie



Exploité depuis 2017 par les Chantiers du Réemploi, le nouveau bâtiment de 1 700 m², boulevard de l'industrie à la Roche-sur-Yon, a ouvert ses portes au public en juillet 2021. Ces missions sont :

- Le réemploi des objets
- Le réemploi de l'électroménager
- Le réemploi et le reconditionnement d'ordinateurs
- La vente d'objets réemployés

Ce bâtiment consacré au réemploi a pour objectif de donner une seconde vie aux objets du quotidien, ceci afin de poursuivre l'ambition de réduction des déchets à la source menée par l'Agglomération et de favoriser l'insertion par l'emploi. Il regroupe à la fois une activité de collecte et une activité de vente d'objets.

Financée par La Roche-sur-Yon Agglomération, la Recyclerie Cœur Vendée est le fruit d'un partenariat avec :

- les Communautés de communes du Pays des Achards et de Vie et Boulogne qui soutiennent financièrement le fonctionnement de la structure et participent à la collecte de déchets via la présence de locaux de collecte dans les déchèteries de leurs territoires,
- L'association Les Chantiers du réemploi qui gère la structure au quotidien en partenariat avec l'association Envie ERG 85 (Électroménager Rénové Garanti) et l'association Face pour les ordinateurs.

Les personnes employées pour le nettoyage, la gestion et la vente des objets font partie d'un programme d'insertion professionnelle. En 2021 elles étaient 23.

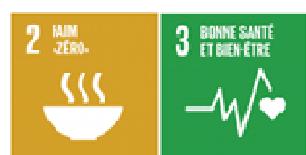


Bilan 2022 :

- 234 tonnes objets collectés provenant :
 - 77 collectes en déchèterie dont
 - 58T (25%) issu de la Roche-sur-Yon Agglomération (St Anne et Belle Place)
 - 19T autres EPCI
 - 147T (63%) apport direct des usagers
 - 7T dons de pro

La recyclerie a eu une hausse de fréquentation par rapport à 2021 (55 000 visiteurs) : +10% ce qui représente 27 198 passages en caisse avec un **panier moyen de 10€18**

F. Programme Alimentaire Territoriale



Le PAT Agglo yonnais n'est pas une obligation réglementaire mais une démarche affirmée et volontaire des élus permettant d'identifier un parti pris original et adapté au territoire et à ses acteurs. Le projet est fléché au **PCAET – fiche 48**

Suite à l'**Appel à Projet national du PNA**, une convention avec la DRAAF a été signée fin 2021 pour 1 durée de 3 ans permettant de toucher une subvention pour enclancher le PAT.



Le cabinet d'étude Agrosolutions a été missionné pour 18 mois en septembre 2022 pour compléter le diagnostic agricole sur tous les autres items, et aider les élus à déterminer la stratégie et le plan d'actions.

Contenu de l'étude

- Construction de la gouvernance interne à l'agglomération yonnaise.
- Diagnostic global par enquêtes bibliographiques, entretiens avec des acteurs du territoire, enquête consommateurs à la sortie des commerces avec la junior entreprise d'Audencia.

La phase diagnostic s'est finalisée en septembre 2023.

Des ateliers de concertation thématiques permettant de définir la stratégie et le plan d'actions se dérouleront d'ici le printemps 2024.



Conclusion générale du diagnostic de territoire

Des atouts :

- des exploitations agricoles favorables aux circuits courts (élevage, fruits et légumes),
- des signes officiels de qualité et d'origine,
- dynamique croissante concernant le référencement des produits locaux dans certaines GMS,
- des outils de transformation disponibles qui structurent les filières actuelles,
- de nombreuses structures locales et associations,
- la restauration collective déjà mobilisée dans la promotion des produits locaux.

Des opportunités :

- pôle urbain avec un potentiel de consommation important,
- des politiques publiques qui intègrent des sujets de la production durable et de la consommation responsable (EGALIM, AGEC, PNNS, etc..),
- un territoire bocager favorable à la protection de l'environnement,
- un secteur agricole dominant, levier économique important et source d'emploi.

Mais aussi des faiblesses :

- des restaurations collectives différentes avec des contraintes et des fonctionnements pas toujours homogènes,
- des ressources à mobiliser plus importantes.

et des menaces :

- difficulté d'atteindre les objectifs définis dans les lois cadre,
- fragilité du patrimoine bocager dû à la déprise de l'activité de l'élevage bovin,
- baisse alarmante du nombre d'agriculteurs –départ en retraite massif- déprise du métier.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

LES APPELS À PROJETS NATIONAUX DU PROGRAMME NATIONAL POUR L'ALIMENTATION (PNA)

PROGRAMME NATIONAL
POUR L'ALIMENTATION
**TERRITOIRES
EN ACTION**

CHAQUE ANNÉE,
LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION
RÉALISE UN APPEL
À PROJETS RÉPONDANT
AUX CRITÈRES DES **4 AXES
PRIORITAIRES** DU PNA :

LA JUSTICE
SOCIALE

L'ÉDUCATION
ALIMENTAIRE
DE LA JEUNESSE

LA LUTTE CONTRE
LE GASPILLAGE
ALIMENTAIRE

L'ANCRAGE TERRITORIAL
ET LE PATRIMOINE
ALIMENTAIRE

ET DEPUIS 2016,
AVEC UN FOCUS SUR
LES PROJETS ALIMENTAIRES
TERRITORIAUX (PAT).

PROJET ALIMENTAIRE
TERRITORIAL

CES PROJETS, FINANÇÉS PAR LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION,
EN PARTENARIAT AVEC L'ADEME ET LE MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ...

G. Le Centre Municipal de Restauration (CMR) :



1. produits à haute qualité nutritionnelle et environnementale

Le CMR s'est engagé, avec la certification ISO 9001 V 2008, à développer la qualité environnementale des méthodes de travail.

Depuis 2018, le travail du CMR pour fournir une alimentation toujours plus saine dans nos cantines, permet d'atteindre les préconisations de la loi sur l'alimentation EGALIM (20 % de produit bio et 50 % de produits labellisés)

La dernière déclaration sur le site du gouvernement « ma cantine ».concerne la totalité des repas produits par le CMR pour 40 satellites de la Roche-sur-Yon (enseignement, loisirs, social et médico-Social) soit :

- 19 % bio
- 17 % durables et de qualité (hors bio)

Par famille de produit

- 91 % viandes et volailles EGAlim
- 54 % produits aquatiques EGAlim.

La présence du BIO est beaucoup plus forte sur le scolaire où les ratios sont à **20% de BIO et 50% de produits EGALIM**.

Une légère diminution de l'intégration de produits EGALIM est observée dans les menus de 2022. Cette diminution est directement liée à un contexte extrêmement tendu sur les approvisionnements en produits BIO et plus généralement en produits à haute qualité environnementale. Inflation galopante, rupture de très nombreux produits lié au conflit en UKRAINE, autant de facteurs aggravants les difficultés.

La cantine est engagée dans une démarche de réduction drastique de son gaspillage.

>> Perspectives : l'objectif est de revenir au niveau de 2021 tout en limitant l'explosion des coûts.

2. Zéro plastique dans les cantines

Obligation légal issu de la loi Egalim, mais aussi projet politique du programme municipale de 2020, l'objectif « zéro plastique » est de supprimer le plastique en restauration collective d'ici le 1^{er} janvier 2025.

Depuis la rentrée de septembre 2021, les bacs inox ont pris la place des barquettes plastiques, , sur 4 écoles (Flora Tristan, Pyramides, Moulin Rouge et Pont Boileau) et 3 centres de loisirs (Pont Boileau, Vallée verte et le centre loisirs Pluriels)

La vitesse de déploiement des bacs inox sur le restes des sites scolaires dépend de l'agrandissement du CMR dont les délais de réalisation ont été revus.



Début 2023 un marché a été réalisé pour l'acquisition de :

- bacs gastronomes inox et couvercles étanches
- chariots de stockage à niveau constant

Un appel d'offre a été lancé pour le projet d'extension du CMR avec création d'un local spécifique de nettoyage pour un début des travaux prévu 1^{er} semestre 2024

>> Perspectives : essai de déploiement de l'inox sur les 11 multi-accueils de l'agglomération fin 2023 avec une 1^{ère} phase d'essai sur 2 multi-accueils pendant 1 semaine.

H. Les Halles en cuisine



Chaque mois depuis mai 2022, la Ville propose au public de se retrouver autour d'un nouveau rendez-vous culinaire baptisé « Les Halles en cuisine ». Le concept : un samedi par mois, des chefs yonnais présentent leur savoir-faire en cuisinant en direct les produits locaux issus du marché des Halles. L'objectif est de montrer comment travailler les produits et éviter le gaspillage en utilisant l'intégralité d'un produit.

I. Politique d'achat Durable

Dans le cadre des marchés publics de nos 4 collectivités (Ville, CCAS, Agglomération et CIAS) des clauses répondant aux dévellopement durable doivent dorénavant être mise en avant. Elles pourront consité en :

- De l'insertion



- Des matériaux innovants, biosourcés, ...
- Du recyclage et/ou de la réutilisation des matériaux
- Privilégier les circuits court
- ...

J. Territoires d'industrie



Objectifs

Le programme «Territoires d'industrie» vise à apporter, dans et par les territoires, des réponses concrètes aux enjeux de soutien à l'industrie :
développement des compétences dans le bassin d'emploi,
mobilité des salariés,
disponibilité du foncier pour s'implanter ou s'agrandir.

Intérêt

Un accès facilité aux aides des partenaires (Banque des Territoires, BPI France, Région, Etat), notamment dans le cadre du plan « France 2030 ».

Des actions inter-EPCI, partagées avec les industriels pour valoriser et développer l'industrie sur territoire.

Territoire d'intervention

Vendée-Centre : La Roche-sur-Yon Agglomération – CC Vie et Boulogne – CC Pays des Achards.

Pilotes élus et entreprises

Une initiative de l'Etat, relayée par la Région mais pilotée par les acteurs du territoire. Un binôme élu-industriel chargé de représenter le Territoire d'Industrie et d'animer le projet de territoire.

Quelques actions mise en œuvre cette année :

- Actions avec RUPTUR sur une plateforme de réemploi et de recyclage sur les ZA nord de l'agglomération
- Action avec le service transport pour mise en place d'une navette expérimentale avec AKENA, COUGNAUD et BENTEAU et rallongement de ligne Sud Nord desservant les ZA et la gare avec un prolongement prévu sur la CC Vie et Boulogne
- Sobriété Energétique et Action de sensibilisation et d'accompagnement des entreprises aux économies d'énergie en partenariat avec l'association ORACE.



Signature du contrat le 25/10/2022

K. Le Règlement Local Publicité - RLP



Le Règlement Local de Publicité (RLP) est un document qui édicte des prescriptions à l'égard de la publicité, des enseignes et pré-enseignes visibles de toute voie ouverte à la circulation publique. Il poursuit un objectif de protection du cadre de vie, de mise en valeur du paysage tout en veillant au respect de la liberté d'expression et de la liberté du commerce et de l'industrie.

Sa révision adopté en juin 2021 et donc annexé au plans locaux d'urbanisme conformément aux procédures de révision PLU, a eu pour conséquence :

- la dépose de 26 dispositifs publicitaires sur la ville (23 portatifs /3 muraux) entre septembre 2021 et août 2023.
- le remplacement des formats 12m² en 8 m².
- la suppression de dispositif publicitaire sur l'axe de la rue Salengro, qualifiée d'entrée de ville.

Annexe : tableau des indicateurs

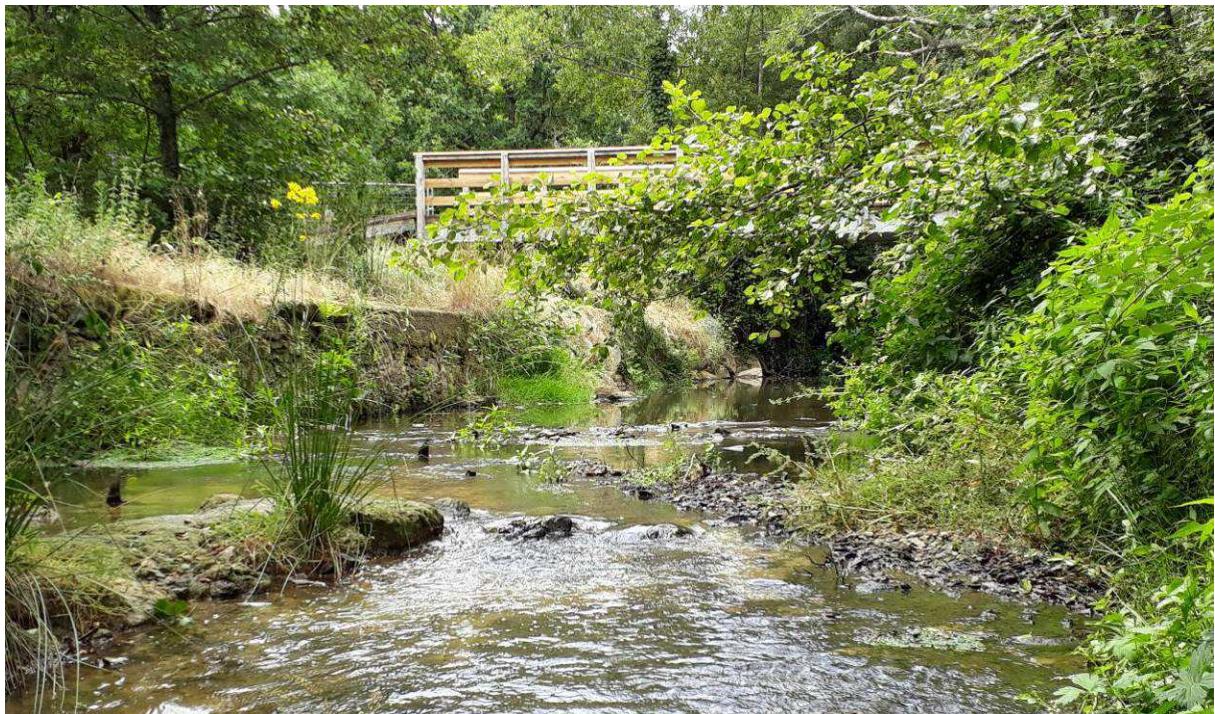
Intitulé	Service / Direction concerné	ODD concernés			consolidation possible depuis année N	rattaché à une politique publique ville / Agglo / CCAS	fiche PCAET n°	Référence page Rapport DD 2022
		1	2	3				
Emission de Gaz à Effet de Serre (GES) et puits de carbone	Pôle Equipement et Espace Public - mission PCAET	13	7	12	2008	PCAET		5
Consommation d'énergie des bâtiments	Service Energie - GTB	7	11		2018	PCAET	7	9 - 10
Consommation d'énergie éclairage public	Service Voirie - Déplacements - Eclairage	7	11		2018	PCAET	8	11
Production d'Energie Renouvelable (ENR) photovoltaïque...	Service Energie - GTB	7	13		2011	PCAET	9	12
Km de piste cyclable en ville : en site propre / bande cyclable / contre sens voie sens unique	Service Voirie - Déplacements - Eclairage	3	11	13	2017	Plan Global de Déplacement PCAET	28	13
Subvention à l'achat de Vélo à Assistance Electrique (VAE)	Transports et Déplacements Durables	3	11		2018			15
Transport public en énergie propre	Transports et Déplacements Durables	11	13		2018	PCAET	31	16
Rénovation énergétique Habitat	Service Habitat et Hébergement	11	7		2017	PCAET	23	18
Attribution de logts sociaux - réponse à la demande attribution public prioritaire /loi et objectifs fixé par les acteurs du secteur	Service Habitat et Hébergement	1	5	10	2018			19
Plantations 100 000 arbres	Service Paysage et transition écologique	15	13		2021	PCAET	20	21
Biodiversité - sensibilisation des différents acteurs scolaires - citoyens	Service Paysage et transition écologique	15	13	4	2019	PCAET	21	24
C'teau linéaire renaturation sur cours d'eau (a partir RDD 2023)	Service Paysage et transition écologique	14	15		2023	PCAET	16	27
Accessibilité / handicap sensibilisation Taux d'emploi dans collectivités	Direction de l'Autonomie et DRH	3	10	11	2019			33
Insertion dans les marchés publics	Service Emploi Insertion	8			2019			40 - 41
Déchets ménagers	Service Eau Assainissement Déchets	12			2010	PCAET	39	42
Parc automobile et matériel thermique / électrique	Direction Moyens logistiques Mutualisés et Service Nature en Ville	12			2020			43 - 44
Réemploi et recyclage matériaux de voirie	Service Voirie - Déplacements - Eclairage	9	12		2021			44
Recyclerie	Service Eau Assainissement Déchets	12	8	1	2023	PCAET	40	45
CMR part aliment bio et labellisés	Centre Municipal de Restauration	2	12		2019	PCAET	49	47

Légende : Objectifs Développement Durable - ODD	
1	Pas de Pauvreté
2	Faim zéro
3	Bonne santé et bien être
4	Education de Qualité
5	Egalité entre les sexes
6	Eaux propre et assainissement
7	Energie propre et d'un coût abordable
8	Travail décent et croissance économique
9	Industrie, innovation et infrastructure
10	Inégalités réduites
11	Villes et communauté durables
12	Consommation et production responsables
13	Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
14	Vie aquatique
15	Vie terrestre
16	Paix, justice et institutions efficaces
17	Partenariats pour la réalisation des objectifs

VI. EN SYNTHÈSE

En résumé, les compétences de la ville et de l'agglomération de la Roche sur Yon permettent de répondre de façon plus ou moins importante aux 17 objectifs de développement durable ODD. Ce qui ont fait l'objet d'actions par les deux collectivités entre septembre 2021 et août 2022.





Hôtel de Ville et d'Agglomération
Place du Théâtre
85021 LA ROCHE-SUR-YON
Tél. 02 51 47 47 47

www.larochesuryon.fr

Réalisation et photos : Ville et Agglomération de La Roche-sur-Yon – Sept. 2023